

GRAND ANGLE n° 32

Bulletin statistique de l'Observatoire national
de la délinquance et des réponses pénales

Février 2013

ISSN : 1777-3296

Directeur de la publication : André-Michel VENTRE – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ

LES VOLS À MAIN ARMÉE CONTRE LES PERSONNES MORALES DU SECTEUR MARCHAND, CONSTATÉS PAR LA POLICE ET LA GENDARMERIE NATIONALES ENTRE 2006 ET 2011

Mickael SCHERR, *Chargé d'études statistiques à l'ONDRP*

La connaissance de la délinquance subie par les personnes physiques a connu une évolution décisive en France dans les années 2000 grâce à l'émergence du dispositif d'enquêtes annuelles de victimation « Cadre de vie et sécurité », fruit d'un partenariat entre l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et l'INSEE.

Or, le principe même de l'enquête de victimation, c'est-à-dire l'interrogation directe d'un échantillon de la population au sujet des atteintes ayant eu lieu au cours du passé récent, peut aussi être appliqué aux entreprises, administrations, associations, ce qu'on appelle les personnes morales.

Lors de la première conférence internationale sur les statistiques de la délinquance qui s'est tenue au Mexique en mai 2012¹, au cours de la session consacrée à la criminalité contre le secteur privé (« *Crimen contra el Sector Privado en América Latina* »), il a notamment été question du développement des enquêtes de victimation auprès des entreprises² en Amérique Latine et en Europe.

Comme pour les atteintes contre les personnes physiques, en l'absence de données de victimation, la connaissance des phénomènes de délinquance visant les entreprises se limite, en général, aux faits constatés par la police ou la gendarmerie, et ce, sous réserve que ces faits soit comptabilisés distinctement.

Dans certains cas, il peut aussi exister un processus de collecte statistique développé par les entreprises elles-mêmes, comme à la Poste ou à la SNCF ou par des organisations professionnelles (voir *fiches correspondantes dans le rapport annuel de l'ONDRP de novembre 2012*³).

Parmi les infractions visant les entreprises, les vols à main armée (avec arme à feu) ont sans doute un statut à part : on peut supposer qu'il s'agit de vols qui font l'objet d'un enregistrement statistique par la police ou la gendarmerie quasi systématique, notamment en raison du déplacement de leurs services ou unités sur les lieux du crime.

Or, les variations récentes du nombre de faits constatés de « vols à main armée contre établissements industriels ou commerciaux » a incité l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) à s'intéresser à cette thématique en l'élargissant à l'ensemble des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand.

Malgré le niveau de détail proposé par la nomenclature de l'outil d'enregistrement des crimes et délits non routiers, l'état 4001, son utilisation est doublement contraignante : l'index relatif aux vols à main armée

••• (1) http://www.inegi.org.mx/eventos/2011/unodc_evento/presentacion.aspx

(2) http://www.inegi.org.mx/eventos/2011/unodc_evento/doc/2.%20Crime%20against%20the%20private%20sector_Mugellini.pdf

(3) <http://www.inhesj.fr/ondrp/les-publications/rapports-annuels/8>

contre les établissements industriels ou commerciaux regroupe une part importante des vols à main armée sans qu'il soit possible de déterminer avec précision la nature de ces infractions qui sont à l'origine des évolutions. De plus, l'état 4001 est un tableau de suivi de l'enregistrement de l'activité des services de police et des unités de gendarmerie qui n'apporte aucune information qualitative sur les faits comptabilisés.

Pour le présent article, l'Observatoire a tenté de dépasser ces contraintes en sollicitant l'Office Central de Lutte contre le Crime Organisé (OCLCO). Une des missions de cet Office consiste à centraliser les messages transmis par les services de police et les unités de gendarmerie afin d'améliorer la connaissance de certains types de criminalité dont font partie les vols à main armée.

L'OCLCO a transmis à l'Observatoire des tableaux de données relatifs à l'ensemble des vols à main armée contre les personnes morales enregistrées par l'Office entre 2008 et 2011, ce qui a permis d'étudier ce type de vols à main armée à un niveau plus fin que celui proposé par l'état 4001.

En plus de fournir le nombre de vols à main armée enregistrées de 2008 à 2011 selon le type détaillé d'établissements, l'Observatoire a eu la possibilité, à partir des télégrammes archivés par l'OCLCO, de collecter des données supplémentaires sur les caractéristiques de certains faits constatés de vols à main armée commis ou tentés en 2009.

Les vols à main armée enregistrés ayant fait l'objet d'une saisie par l'ONDRP à partir des télégrammes archivés par l'OCLCO, sont ceux qui ont visés, en 2009, les agences bancaires (incluant ceux du groupe « La Poste »), les bijouteries (y compris les joailleries, horlogeries, orfèvreries), les petites et grandes surfaces d'alimentation générale et les entreprises de transport de fonds.

L'ONDRP a ainsi constitué un échantillon de faits de vols à main armée commis ou tentés en 2009. La saisie à partir des télégrammes archivés par l'OCLCO a permis de renseigner pour chaque fait, le degré de réalisation du vol à main armée (tenté /commis), la nature et le montant des objets volés appelés « butin », le nombre et le sexe des auteurs décrits dans les procédures, les circonstances comme, par exemple, le type d'armes utilisées.

Rappelons que ce type de démarche n'est pas inédite pour l'Observatoire puisque pour la première fois, dès 2006, au sujet des faits constatés de coups et violences physiques hors vol⁴ ou plus récemment, en 2011, à propos du profil des personnes mises en cause pour vol⁵, des démarches équivalentes avaient déjà été mises en œuvre.

En complément de l'analyse, consacrée d'une part aux tendances, d'autre part aux caractéristiques inhérentes aux vols à main armée contre le secteur marchand, l'Observatoire a souhaité étudier les disparités du nombre de vols à main armée, afin de déterminer si certains types de commerces étaient plus fréquemment visés que d'autres, mais également afin de voir si, étant donné le nombre d'établissements implantés sur un territoire, certains départements ou certaines zones géographiques étaient plus fréquemment la cible de ces atteintes.

La comparaison entre des établissements de nature différente nécessite de rapporter le nombre de vols à main armée au nombre d'établissements correspondants. Alors que l'obtention du nombre de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand, présentée selon une nomenclature d'établissements victimes plus détaillée que celle de l'état 4001, a été opérée à partir des bases de données opérationnelles de la police et de la gendarmerie, le nombre d'établissements en activité sur le territoire métropolitain a été obtenu à partir du répertoire d'établissements SIRENEE de l'INSEE.

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales tient à remercier la Direction générale de la police nationale et l'Office central de lutte contre la criminalité organisée et tout particulièrement Monsieur François Bourguet ainsi que Monsieur Philippe Béreau, dont les données ainsi que les précieux conseils, ont permis la réalisation de cette étude. L'ONDRP tient également à souligner que cette étude a été initiée grâce au travail de Madame Lucie Huger.

Participations : À la suite d'une demande adressée par courrier auprès de la DGPN en avril 2010 par l'Observatoire, l'OCLCO a accepté de recevoir les agents de l'ONDRP dans leurs locaux à Nanterre afin de saisir les informations des télégrammes relatifs aux vols à main armée de l'année 2009 qu'ils avaient archivés. Cette collecte a mobilisé une grande partie de l'équipe entre juillet et septembre 2010 : ont participé Bertrand Cosnay, Jorick Guillauneuf, Astride Ouriachi ainsi que Thibault Ramillon.

••• (4) Voir Grand Angle 13, mai 2008 en suivant le lien : http://www.inhesj.fr/sites/default/files/ga_13.pdf

(5) Voir Grand Angle 29, février 2012 en suivant le lien : http://www.inhesj.fr/sites/default/files/ga_29.pdf

LES VOLS À MAIN ARMÉE CONTRE LES PERSONNES MORALES DU SECTEUR MARCHAND, CONSTATÉS PAR LA POLICE ET LA GENDARMERIE NATIONALES ENTRE 2006 ET 2011

Mickael SCHERR, *Chargé d'études statistiques à l'ONDRP*

Sommaire

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS.....	5
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VOLS À MAIN ARMÉE CONTRE LES PERSONNES MORALES DU SECTEUR MARCHAND, ENTRE 2006 ET 2011, D'APRÈS L'OUTIL D'ENREGISTREMENT DES CRIMES ET DÉLITS DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE (ÉTAT 4001) ET D'APRÈS LES DONNÉES COLLECTÉES PAR L'OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ (OCLCO).....	8
EXPLOITATION DES INFORMATIONS COLLECTÉES AUPRÈS D'UN ÉCHANTILLON DE TÉLÉGRAMMES ARCHIVÉS PAR L'OCLCO SUR UNE PARTIE DES VOLS À MAIN ARMÉE CONTRE LES PERSONNES MORALES DU SECTEUR MARCHAND COMMIS OU TENTÉS EN 2009.....	15
ZOOM SUR... ..	23
ÉTUDE DES DISPARITÉS DU NOMBRE DE VOLS À MAIN ARMÉE CONTRE LES PERSONNES MORALES DU SECTEUR MARCHAND DE 2009 SELON LE TYPE DE COMMERCE ET LE DÉPARTEMENT DE COMMISSION	23
DÉVELOPPEMENT SUR.....	32
LE CADRE MÉTHODOLOGIQUE D'EXPLOITATION DES DONNÉES RELATIVES AUX VOLS À MAIN ARMÉE CONTRE LES PERSONNES MORALES DU SECTEUR MARCHAND ENREGISTRÉS PAR LES SERVICES DE POLICE OU LES UNITÉS DE GENDARMERIE	32
ANNEXE 1 : Définitions	44
ANNEXE 2 : Exploitation des données transmises par l'OCLCO	45
ANNEXE 3 : Exploitation des données transmises par les services de police et les unités de gendarmerie	48
ANNEXE 4 : Exploitation des données saisies à l'OCLCO	50

Principaux enseignements

En 2011, 5 726 faits de vols à main armée (*vols commis ou tenté avec une arme à feu réelle ou factice*) ont été constatés par la police et la gendarmerie en France métropolitaine, d'après les données annuelles transmises à l'Observatoire nationale de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) par la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ). Un peu plus de 3 505 d'entre eux ont visé ce que l'ONDRP appelle des « personnes morales du secteur marchand », soit 61,2% de l'ensemble des vols à main armée enregistrés en 2011⁶.

Les personnes morales du secteur marchand désignent les personnes morales de droit privé à but lucratif, c'est-à-dire les établissements qui ont pour objectif de réaliser un bénéfice. Dans le présent article, cette expression désigne notamment les commerces de proximité⁷, les grandes surfaces, les agences bancaires, les bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries, ou les entreprises de transports de fonds.

En 2006, environ 3 500 vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand ont été enregistrés, dont près de 2 900 ont visé des établissements industriels ou commerciaux. Ce nombre a baissé de 3,7% en 2007 (*soit -130 faits constatés*), avant de connaître deux années de fortes hausses: +17,6% entre 2007 et 2008 (*soit +593 faits constatés*) et +17,4% entre 2008 et 2009 (*soit +691 faits constatés*). Elles sont suivies de 2 années de fortes baisses: -13,8% entre 2009 et 2010 (*soit +641 faits constatés*) et -12,6% entre 2010 et 2011 (*soit -506 faits constatés*).

En 2011, le nombre de faits constatés de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand, soit 3 505, est revenu à son niveau de 2006 après avoir atteint plus de 4 650 faits en 2009.

Ces variations résultent principalement de celles du nombre des faits constatés de vols à main armée contre établissements industriels ou commerciaux: il est passé de 2 907 en 2007 à plus de 4 200 en 2009, soit +45,4% (+1 319 *faits constatés*) et il a diminué de 24,1% entre 2009 et 2011 (*soit -1 020 faits constatés*).

Évolution détaillée entre 2008 et 2011 des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand recensés par l'Office Central de Lutte Contre le Crime Organisé (OCLCO)

Afin d'analyser plus finement les variations des faits constatés mesurées à partir de l'outil d'enregistrement des crimes et délits non routiers, l'état 4001, l'Observatoire a sollicité l'Office Central de Lutte Contre le Crime Organisé (OCLCO). L'Office lui a transmis des données sur les faits de vols à main armée commis ou tentés de 2008 à 2011 par type détaillé de commerces ou d'établissements. L'ONDRP s'est assuré que ces données affichaient une correspondance en niveau et tendance suffisante avec celles extraites de l'état 4001 pour permettre les analyses souhaitées (voir « Développements sur »).

Entre 2008 et 2009, le nombre de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand portés à la connaissance de l'OCLCO a augmenté de 10,9% (*soit +417 vols recensés*). La hausse a surtout concerné les commerces de proximité: +16,7% sur un an (*soit +388 vols recensés*). En proportion, la variation a été particulièrement forte pour les « bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries »: +55,9% entre

2008 et 2009 (*soit +80 vols recensés*) et les pharmacies: +36,9% sur un an (*soit +31 vols recensés*).

Entre 2009 et 2011, on observe une baisse de 19,1% des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand portés à la connaissance de l'OCLCO (*soit -812 vols recensés*). À nouveau, cette tendance s'explique en premier lieu par la variation du nombre de vols à main armée contre les commerces de proximité comptabilisés par l'OCLCO: -21,4% entre 2009 et 2011 (*soit -581 vols recensés*).

De même, des diminutions d'environ un tiers sur deux ans ont été mesurées pour les vols à main armée recensés ayant visé des stations-service: -30,6% entre 2009 et 2011 (*soit -108 vols recensés*) et les grandes surfaces: -36,5% sur deux ans (*soit -141 vols recensés*).

En revanche, la forte augmentation du nombre des vols à main armée recensés par l'OCLCO ayant visé des « bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries » s'est poursuivie en 2010 et 2011: il s'est accru de 61% en deux ans (*soit +136 vols recensés*). En 2008, 143 d'entre eux avaient été comptabilisés. Ce nombre atteint près de 360 en 2011, soit 2,5 fois plus en 3 ans.

Cette variation continue à la hausse entre 2008 et 2011 contraste avec la baisse régulière du nombre de vols à main armée contre les établissements financiers recensés par l'OCLCO: -19,1% entre 2008 et 2009 (*soit -73 vols recensés*), -17,8% sur un an en 2010 (*soit -55 vols recensés*) et -21,7% entre 2010 et 2011 (*soit -55 vols recensés*). En trois ans, il a diminué de moitié.

En 2008, l'OCLCO avait comptabilisé plus de 380 vols à main armée contre les établissements financiers. Ce nombre ne dépasse pas les 200 en 2011, soit -52% par rapport à 2008 (-183 *vols recensés*).

••••(6) Les autres faits de vols à main armée enregistrés ont visé des particuliers (à leur domicile ou hors du domicile) ainsi que les établissements d'assistance, les administrations, les associations. Ces faits n'entrent pas dans le champ de la présente étude.

(7) Les commerces de proximité désignent les commerces de taille réduite pratiquant la vente au détail. Y sont inclus les petites et moyennes surfaces, les restaurants, débits de boissons, tabacs, hôtels, parfumeries etc. (voir tableau A2.1)

Caractéristiques des vols à main armée tentés ou commis en 2009, contre les agences bancaires⁸, les bijouteries⁹, les petites et grandes surfaces d'alimentation générale ainsi que les entreprises de transports de fonds, déterminées d'après d'un échantillon de procédures saisies à partir des télégrammes archivés par l'OCLCO

En plus de fournir des éléments chiffrés sur le nombre de vols à main armée selon la nature de l'établissement visé de 2008 à 2011, l'observatoire a eu la possibilité de collecter des données qualitatives à partir des télégrammes archivés par l'Office Central de Lutte Contre le Crime Organisé (OCLCO), sur une année d'observation, soit 2009.

Cette collecte a permis la constitution d'un échantillon de 1 245 télégrammes, portant sur les vols à main armée commis ou tentés au cours de l'année 2009 contre les établissements suivants: les agences bancaires (incluant ceux du groupe « La Poste »), les bijouteries (y compris les joailleries, horlogeries, orfèvreries), les petites et grandes surfaces d'alimentation générale ainsi que les entreprises de transports de fonds.

D'après l'échantillon collecté auprès de l'Office, en 2009, près de 15% des vols à main armée visant les petites et grandes surfaces d'alimentation générale, et les « bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries », décrits dans les télégrammes étaient des tentatives. Cette proportion atteint près de 30% pour les agences bancaires et les entreprises de transports de fonds.

Lorsque les vols à main armée étaient commis, à l'exception des « bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries », les butins étaient principalement constitués, pour tout ou partie, par de l'argent liquide. Les télégrammes

relatifs à des vols à main armée de bijouteries, joailleries, horlogeries et orfèvreries faisaient état d'un vol de bijoux dans 58% des cas et d'un vol d'argent liquide dans 23% d'entre eux.

Les montants des butins des vols à main armée commis contre les entreprises de transports de fonds sont dans plus de 70% des télégrammes supérieurs à 10 000 euros. Pour les vols contre les petites et grandes surfaces d'alimentation générales décrits, près des trois quarts des butins sont inférieurs à 10 000 euros et plus de la moitié inférieurs à 2 000 euros.

Le nombre moyen d'auteurs de vols à main armée établi à partir des télégrammes de l'échantillon est proche de 2 pour les petites et grandes surfaces d'alimentation générales et les agences bancaires. Il est plus élevé pour les « bijouteries, horlogeries, joailleries, orfèvreries » (2,6 individus) et les entreprises de transport de fonds (3,3 individus).

Les auteurs décrits dans les télégrammes sont quasi-exclusivement des hommes. Plus de 80% d'entre eux étaient présentés comme ayant eu le visage caché au moment du vol à main armée.

Les actes décrits sont à 76,1% des vols à main armée qui ont été commis ou tentés sans qu'une personne présente sur les lieux du vol, qu'il s'agisse d'un client ou d'un membre du personnel de l'établissement, n'ait été victime de violences physiques ou d'une séquestration. 17,5% font état de violences physiques uniquement, 4,6% de séquestrations et 1,8% de violences physiques cumulées à des séquestrations.

Dans 9 cas sur 10, les vols à main armée décrits font état de l'usage d'un seul type d'arme à feu. Pour les entreprises de transports de fonds, environ 20% des vols à main armée sont décrits avec l'usage de plusieurs types d'armes à feu.

Plus de 9 procédures de vols à main armée sur 10, contre les petites et grandes surfaces d'alimentation générale, contre les agences bancaires ainsi que contre les entreprises de transports de fonds font état de l'usage d'au moins une arme de poing¹⁰. Pour les bijouteries, horlogeries, joailleries, orfèvreries cette part est légèrement inférieure (86,3%).

Plus de 20% des télégrammes relatifs vols à main armée contre les bijouteries, horlogeries, joailleries, orfèvreries et les entreprises de transports de fonds font état de l'usage d'au moins une arme d'épaule. Cette part est proche de 12% pour les petites et grandes surfaces d'alimentation générale et les agences bancaires.

Les télégrammes qui font état de l'usage d'explosif sont peu nombreux (1,1%). Les établissements pour lesquels a été recensée l'utilisation de ce type d'armes sont essentiellement les agences bancaires (4,6%) et les entreprises de transports de fonds (2,9%).

D'après les caractéristiques des vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, la majorité d'entre eux ont eu lieu durant les horaires d'ouverture de l'établissement (55%), 32% ont eu lieu à l'ouverture et 14% à la fermeture.

Plus de 90% des vols à main armée visant les agences bancaires et les « bijouteries, horlogeries, joailleries, orfèvreries » se sont déroulés le jour. Cette part est d'environ 80% pour les vols à main armée contre les entreprises de transports de fonds.

En revanche, s'agissant des vols à main armée contre les petites et grandes surfaces d'alimentation générale, la proportion de vols à main armée s'étant déroulés le jour est proche de celle relative aux vols à main armée qui se sont déroulés la nuit: 54,8% à comparer à 44,4%.

•••(8) Incluant ceux contre le groupe « La Poste ».

(9) Y compris les joailleries, horlogeries, orfèvreries.

(10) On entend par « arme de poing » une arme à feu utilisable à la main, à la différence des « armes d'épaules » qui nécessitent d'être épaulées avant le tir.

Étude de la disparité des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand en 2009 selon le type de commerce et le département de commission, à partir des bases de données opérationnelles de la police et de la gendarmerie

En complément de l'analyse précédente, consacrée d'une part aux tendances, d'autre part aux caractéristiques inhérentes aux vols à main armée contre le secteur marchand, l'Observatoire a souhaité étudier les disparités du nombre de vols à main armée, afin de déterminer si certains types de commerces étaient plus fréquemment visés que d'autres, mais également voir si, en tenant compte du nombre d'établissements implantés sur un territoire, certains départements ou certaines zones géographiques étaient plus fréquemment la cible de ces atteintes.

En 2009, le taux moyen de vols à main armée calculé en rapportant le nombre de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand enregistrés dans les bases d'information opérationnelles de la police et de la gendarmerie aux nombres d'établissements correspondants (tels que recensés par le répertoire d'établissement SIRENE de l'INSEE) est de 8,1 pour 1 000 en France métropolitaine.

L'obtention de ce taux a nécessité de rapporter les 4 406 vols à main armée contre le secteur marchand enregistrés dans les bases d'information opérationnelles de la police et de la gendarmerie, aux 542 881 établissements du secteur marchands dénombrés à partir du répertoire SIRENE mis à disposition par l'INSEE.

En rapportant le nombre de vols à main armée enregistrés contre les personnes morales du secteur marchand par type détaillé aux nombres d'établissements correspondants, les taux les plus élevés observés sont ceux des stations-service, des « bijouteries-horlogeries-joailleries-orfèvreries » ainsi que des petites et grandes surfaces d'alimentation générale. Ils sont tous les trois supérieurs à 30 vols enregistrés pour 1 000 personnes morales du secteur marchand¹¹.

En 2009, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne ont enregistrés des taux départementaux de vols à main armée contre le secteur marchand supérieurs à 43 vols enregistrés pour 1 000 établissements, soit des taux plus de cinq fois supérieures à la moyenne métropolitaine. Avec 36,3 pour 1 000 personnes morales du secteur marchand le taux mesuré dans le Val-d'Oise est plus de quatre fois supérieure à cette moyenne.

Les taux sont proches de 20‰ (pour 1 000) dans les départements de la Seine-et-Marne, de l'Essonne ainsi que des Hauts-de-Seine. À Paris (8,7‰) et dans les Yvelines (10,5‰), les taux de vols à main armée sont en deçà des taux des autres départements de l'Île-de-France. À Paris, le taux est même relativement proche de celui de la France métropolitaine.

Le niveau de taux mesuré dans un territoire donné résulte non seulement du nombre de vols à main armée enregistrés mais aussi du nombre d'établissements recensés. Or, à Paris, celui-ci apparaît nettement supérieur à ceux de la région Île-de-France: À Paris le nombre d'établissements « personnes morales » rapporté au nombre d'habitants atteint 19,4‰ en 2009 à comparer à 8,7‰ dans la région Île-de-France. Ceci préfigure d'une concentration supérieure des commerces et établissements de ce bassin dans la ville de Paris. Ainsi, l'interprétation des disparités doit se faire en tenant compte de cet état de fait.

Avec des taux moyen de 21,8‰ et de 15,0‰, les départements des Bouches-du-Rhône et du Rhône se distinguent également par des taux de vols à main armée contre le secteur marchand nettement supérieurs à la moyenne métropolitaine. Dans une moindre mesure, ceux de l'Isère (11,3‰) et de la Haute-Garonne (11,2‰) le sont également.

•••(11) Le regroupement d'établissements opéré par l'Observatoire à partir du répertoire SIRENE pour obtenir l'ensemble des « personnes morales du secteur marchand » est présenté en détail dans la partie « développement sur » de ce document.

Évolution du nombre de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand, entre 2006 et 2011, d'après l'outil d'enregistrement des crimes et délits de la police et de la gendarmerie (état 4001) et d'après les données collectées par l'Office Central de Lutte Contre le Crime Organisé (OCLCO)

Avertissement : l'étude porte sur les vols commis ou tentés au moyen d'une arme à feu contre des personnes morales du secteur marchand (Voir « définitions »). Par commodité d'écriture et de lecture, dans la suite de cette étude, la dénomination « vols à main armée » sera préférée à la mention exhaustive « vols à main armée commis ou tentés au moyen d'une arme à feu ». La partie à caractère méthodologique intitulé « développements » présente, en détail, les sources et la méthodologie mise en place pour étudier cette catégorie d'atteintes.

Après avoir atteint un pic en 2009, le nombre de vols à main armée baisse en 2011 pour la deuxième année consécutive

En 2011, 5 726 vols à main armée ont été constatés par les services de police et les unités de gendarmerie en France métropolitaine (tableau 1). 61,2 % ont été enregistrés comme étant dirigés contre des personnes morales du secteur marchand, soit 3 505 faits (graphique 1). Avec 2 221 faits constatés, les vols à main armée contre d'autres cibles représentent 38,8 % de l'ensemble.

Les personnes morales du secteur marchand désignent les personnes morales de droit privé à but lucratif, c'est-à-dire les établissements qui ont pour objectif de réaliser un bénéfice. En pratique, il s'agit essentiellement des commerces de proximité, des grandes surfaces, des agences bancaires, des hôtels ou encore des restaurants.

Dans cette étude, seuls les vols à main armée contre des personnes morales de droit privé à but lucratif, ou encore des personnes morales du secteur marchand, feront l'objet d'une étude détaillée. Ainsi les vols à main armée contre les particuliers à leur domicile ou hors du domicile ainsi que contre les établissements d'assistance et les administrations, seront regroupés sous l'intitulé commun « autres vols à main armée ».

Le nombre de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand était de 3 498 faits en 2006, soit 60,7 % des vols à main armée. Ensuite, leur nombre n'a cessé d'augmenter pour atteindre 4 652 en 2009. Leur part a augmenté de 5 points en trois ans pour atteindre 65,7 % des vols à main armée, avant de diminuer de manière équivalente entre 2009 et 2011 (-4,5 points en deux ans), pour revenir à un niveau proche de celui de 2006.

Hormis entre 2006 et 2007, année pour laquelle les vols à main armée autres que contre les personnes morales du secteur marchand étaient à l'origine de l'essentiel des variations de l'ensemble des vols à main armée (entre 2006 et 2007, la baisse des autres vols à main armée sont à l'origine de 72,0 % de la diminution de l'ensemble des vols à main armée), les années suivantes sont caractérisées par des évolutions plus marquées du nombre de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand.

Ainsi, entre 2007 et 2009, avec deux hausses annuelles supérieures à 17,0 % (globalement +1 284 faits constatés), la hausse des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand est à l'origine de 72,1 % de l'augmentation de l'ensemble des vols à main armée (soit, +1 780 faits constatés).

De même, entre 2009 et 2010, avec une baisse de 13,8 %, la diminution du

nombre de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand (soit, -641 faits constatés) représente 73,2 % de la baisse des vols à main armée dans leur ensemble (soit, -876 faits constatés).

Entre 2010 et 2011, seule année de la période étudiée pour laquelle les variations sont inverses, le nombre de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand est en baisse de 12,6 % et les autres vols à main armée sont en hausse de 1,6 %. Globalement, il en résulte une baisse de 7,6 %, soit -472 vols à main armée.

L'analyse des faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie met en évidence la prédominance des évolutions du nombre de vols à main armée contre des

personnes morales du secteur marchand sur les autres vols à main armée dans les variations globales du nombre de vols à main armée entre 2007 et 2011.

Cette baisse résulte de la diminution de 25 % des vols à main armée contre les établissements industriels et commerciaux¹²

En 2011, les vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux constituent 91,5 % de ceux dirigés contre le secteur marchand avec 3 206 faits constatés (tableau 2).

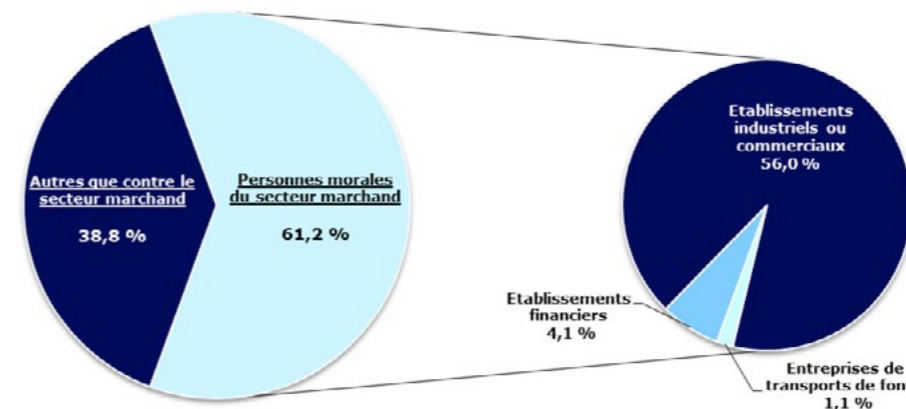
Leur nombre s'établissait à 2 882 en 2006. Après avoir connu une année de quasi stabilité entre 2006

et 2007 (+0,9 % soit +25 faits constatés), le nombre de vols à main armée contre des établissements industriels et commerciaux a enregistré deux augmentations successives entre 2007 et 2009 (globalement +45,4 %, soit +1 319 faits), pour atteindre 4 226 faits. Ainsi, de 2006 à 2009, la part de ce type de vols à main armée s'est accrue de 8,4 points pour atteindre 90,8 % en 2009.

Les deux années suivantes, le nombre de vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux a fortement diminué : -14,0 % entre 2009 et 2010 (soit -593 faits constatés), puis -11,8 % entre 2010 et 2011 (soit -427 faits constatés).

Entre 2009 et 2010, la baisse du nombre de vols à main armée contre

Graphique 1. Répartition des faits constatés par la police et la gendarmerie de vols à main armée en 2011.



Champ : France métropolitaine
Source : État 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

Tableau 2. Nombre de faits constatés de vols à main armée contre des personnes morales du secteur marchand entre 2006 et 2011.

Vols à main armée : faits constatés enregistrés par la police et la gendarmerie	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variations entre 2006 et 2011 (en nombre et en %)
Vols à main armée contre des personnes morales du secteur marchand	3 498	3 368	3 961	4 652	4 011	3 505	-
Variations annuelles (en volume)	-	- 130	+ 593	+ 691	- 641	- 506	+ 7
Variations annuelles (en %)	-	- 3,7	+ 17,6	+ 17,4	- 13,8	- 12,6	+ 0,2
Vols à main armée contre des établissements financiers	584	416	429	397	336	236	-
Variations annuelles (en volume)	-	- 168	+ 13	- 32	- 61	- 100	- 348
Variations annuelles (en %)	-	- 28,8	+ 3,1	- 7,5	- 15,4	- 29,8	- 59,6
Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	2 882	2 907	3 502	4 226	3 633	3 206	-
Variations annuelles (en volume)	-	+ 25	+ 595	+ 724	- 593	- 427	+ 324
Variations annuelles (en %)	-	+ 0,9	+ 20,5	+ 20,7	- 14,0	- 11,8	+ 11,2
Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	32	45	30	29	42	63	-
Variations annuelles (en volume)	-	+ 13	- 15	- 1	+ 13	+ 21	+ 31
Variations annuelles (en %) (non significatives)	-	-	-	-	-	-	-

Champ : France métropolitaine

Source : État 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

•••(12) Cette catégorie regroupe tous les établissements privés hors agences bancaire et entreprises de transports de fonds.

Tableau 1. Nombre de faits constatés de vols à main armée entre 2006 et 2011, part des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand au sein de l'ensemble des vols à main armée.

Vols à main armée : faits constatés enregistrés par la police et la gendarmerie	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variations entre 2006 et 2011 (en nombre et en %)
Ensemble des vols à main armée	5 759	5 294	6 107	7 074	6 198	5 726	-
Variations annuelles (en volume)	-	- 465	+ 813	+ 967	- 876	- 472	- 33
Variations annuelles (en %)	-	- 8,1	+ 15,4	+ 15,8	- 12,4	- 7,6	- 0,6
Vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand	3 498	3 368	3 961	4 652	4 011	3 505	-
Variations annuelles (en volume)	-	- 130	+ 593	+ 691	- 641	- 506	+ 7
Variations annuelles (en %)	-	- 3,7	+ 17,6	+ 17,4	- 13,8	- 12,6	+ 0,2
Autres Vols à main armée	2 261	1 926	2 146	2 422	2 187	2 221	-
Variations annuelles (en volume)	-	- 335	+ 220	+ 276	- 235	+ 34	- 40
Variations annuelles (en %)	-	- 14,8	+ 11,4	+ 12,9	- 9,7	+ 1,6	- 1,8
Part des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand au sein de l'ensemble des vols à main armée (en %)	60,7	63,6	64,9	65,8	64,7	61,2	-
Variations en points	-	+ 2,9	+ 1,2	+ 0,9	- 1,0	- 3,5	+ 0,5

Champ : France métropolitaine

Source : État 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

des établissements industriels ou commerciaux s'est traduite par une baisse de 0,2 point de la part de ce type de vols à main armée, pour atteindre 90,6%. Entre 2010 et 2011, la hausse de la part des vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux s'explique par une baisse moins importante de ce type de vols à main armée que de ceux contre les **établissements financiers**.

Hormis une légère hausse entre 2007 et 2008 (+13 faits constatés), le nombre de vols à main armée contre des établissements financiers est en baisse continue depuis 2006. Leur nombre atteint 236 faits constatés en 2011. Il y en avait 584 en 2006, soit sur l'ensemble de la période 2006/2011, une diminution de 59,6%.

La part de ces derniers au sein des vols à main armée contre des personnes morales du secteur marchand n'a cessé de diminuer entre 2006 et 2011 : elle atteignait 16,7% en 2006. Elle est en 2011 de 6,7% soit -10 points en cinq ans.

Entre 2006 et 2011, la baisse de 348 faits constatés de vols à main armée contre des établissements financiers est compensée par une hausse quasiment équivalente du nombre de vols à main armée contre les établissements industriels ou commerciaux (+324 faits constatés) ainsi que d'une augmentation de 31 vols à main armée contre les transports de fonds. Il résulte de l'ensemble de ces variations contrastées une stabilité du nombre de vols à main armée contre des personnes morales du secteur marchand entre 2006 et 2011 (+7 faits, soit +0,2%).

Etant donné le faible nombre que représente les vols à main armée contre des **entreprises de transports de fonds**, l'ONDRP juge inopportun d'étudier leurs variations en taux. Il semble tout de même important de remarquer que, malgré leur caractère marginal, cette atteinte représente 1,8% des vols à main armée contre des personnes morales du secteur marchand en 2011 (avec 63 faits), part jamais atteinte entre 2006 et 2010. En effet, entre 2006 et 2010, leur part oscillait entre 1,3% (part maximale atteinte en 2007) et 0,6% (part minimale atteinte en 2009).

La distinction des vols à main armée contre des personnes morales du secteur marchand par index met en évidence des évolutions contrastées, avec une baisse régulière du nombre de vols à main armée contre des établissements financiers entre 2008 et 2011 ainsi qu'une hausse importante du nombre de vols à main armée contre des établissements industriels et commerciaux entre 2007 et 2009, suivie d'une baisse d'ampleur quasiment similaire entre 2009 et 2011.

Comparaison entre les vols à main armée enregistrés dans l'état 4001 et ceux enregistrés par l'Office Central de Lutte Contre le Crime Organisé (OCLCO) entre 2008 et 2011

L'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO) a accepté de transmettre à l'ONDRP des tableaux de données relatifs à l'ensemble des vols à main armée enregistrés par leur service entre 2008 et 2011 (voir « développements », partie « Apport de la statistique institutionnelle pour l'étude des caractéristiques des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand »). La nomenclature retenue par l'OCLCO pour comptabiliser les vols à main armée a été modifiée en 2011. Afin d'étudier l'évolution de leur nombre sur l'ensemble de la période disponible, à savoir, 2008 à 2011, l'ONDRP a dû adapter l'ancienne nomenclature (2008 à 2010) à la nouvelle (2011) (voir tableau A2.1 en annexe).

L'Observatoire a également tenté d'établir une correspondance entre les données communiquées par l'OCLCO et celles issues de l'état 4001, en réunissant les vols à main armée enregistrés par l'OCLCO dans des regroupements d'établissements correspondant aux index de l'état 4001.

L'ONDRP dispose donc de deux sources fournissant des données annuelles sur les vols à main armée, l'état 4001 qui est géré par la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) ainsi que les télégrammes recensés par l'Office Central de Lutte contre le Crime Organisé (OCLCO).

Dans un premier temps, l'ONDRP propose d'étudier les résultats fournis par l'OCLCO afin de déterminer si les tendances convergent

avec ceux extraits de l'outil d'enregistrement des crimes et délits de la police et de la gendarmerie (état 4001). Si elles le sont, les données de l'OCLCO pourront, dans un deuxième temps, être déclinées selon une nomenclature de types d'établissements plus fine que celle disponible avec la seule exploitation de l'état 4001.

En 2011, 5431 vols à main armée ont été recensés par l'Office Central de Lutte contre le Crime Organisé (OCLCO) (tableau 3), dont 63,2% sont relatifs à des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand (graphique 2). Au cours de la même année, 5726 faits constatés de vols à main armée ont été enregistrés par la police et la gendarmerie (tableau 1), dont 61,2% contre les personnes morales du secteur marchand (graphique 1).

Entre 2008 et 2009, la variation annuelle du nombre de vols à main armée recensés par l'OCLCO (+12,2%) est proche de celle des faits constatés (+15,8%). Les deux années suivantes, les variations sont également convergentes. Entre 2009 et 2010, elles s'établissent respectivement à -7,2% et -12,4% et entre 2010 et 2011 à -5,2% et -7,6%.

S'agissant des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand, l'OCLCO en a comptabilisé 3433 en 2011, contre 3505 faits constatés par la police et la gendarmerie, soit 98%.

Les tendances respectives de ce type de vols à main armée sont similaires pour chacune des années de la période 2008 / 2011. Leurs nombres sont tous deux en hausse entre 2008 et 2009 (+17,4% de faits constatés et +10,9% recensés par l'OCLCO) puis tous deux en baisse entre 2009 et 2010, puis de nouveau en augmentation entre 2010 et 2011 : soit, entre 2009 et 2011, -24,7% de faits constatés et -19,1% pour les faits recensés par l'OCLCO.

Concernant les autres vols à main armée, l'OCLCO en a recensé 1998 en 2011, soit 8,2% de plus que l'année précédente, alors que 2221 ont été enregistrés par la police et la gendarmerie dans l'état 4001 (soit +1,6% entre 2010 et 2011).

Entre 2008 et 2009, la variation annuelle du nombre de vols à main

Tableau 3. Nombre de vols à main armée entre 2008 et 2011 recensés par l'OCLCO, part des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand au sein de l'ensemble des vols à main armée.

Vols à main armée : recensement OCLCO	2008	2009	2010	2011	Variations entre 2008 et 2011 (en nombre et en %)
Ensemble des vols à main armée	5 500	6 171	5 727	5 431	-
Variations annuelles (en volume)	-	+ 671	- 444	- 296	- 69
Variations annuelles (en %)	-	+ 12,2	- 7,2	- 5,2	- 1,3
Vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand	3 828	4 245	3 880	3 433	-
Variations annuelles (en volume)	-	+ 417	- 365	- 447	- 395
Variations annuelles (en %)	-	+ 10,9	- 8,6	- 11,5	- 10,3
Autres vols à main armée	1 672	1 926	1 847	1 998	-
Variations annuelles (en volume)	-	+ 254	- 79	+ 151	+ 326
Variations annuelles (en %)	-	+ 15,2	- 4,1	+ 8,2	+ 19,5
Part des vols à main armée contre les personnes morales au sein de l'ensemble des vols à main armée (en %)	69,6	68,8	67,7	63,2	-
Variations en points	-	- 0,8	- 1,0	- 4,5	- 6,4

Champ : France métropolitaine

Source : recensement OCLCO - Traitement ONDRP

armée autres que contre des personnes morales du secteur marchand recensés par l'OCLCO (+15,2%) est proche du nombre de faits constatés (+12,9%). L'année suivante, entre 2009 et 2010, les variations sont toutes deux orientées à la baisse mais avec une amplitude plus importante pour les faits enregistrés par la police et la gendarmerie (-9,7%) que pour ceux recensés par l'OCLCO (-4,1%)

Si, pour les vols à main armée autres que contre les personnes morales, les variations annuelles convergent en tendance, l'écart des taux de variations annuels entre 2008 et 2011 est important : entre 2008 et 2011 le nombre de vols à main armée recensés par l'OCLCO a augmenté de 19,5% et celui enregistré par la police et la gendarmerie de 3,5%.

Ainsi, la distinction des vols à main armée par type, révèle une plus grande proximité entre les deux sources en ce qui concerne les vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand que pour les autres types de vols à main armée.

Eu égard à ces observations, seules les données relatives aux vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand, seront regroupées pour former des ensembles cohérents avec les trois index de l'état 4001 relatifs à ce type d'atteinte, à savoir, les vols à main armée contre les établissements financiers, contre les

établissements industriels et commerciaux ainsi que contre les transports de fonds. Sous réserve d'une proximité acceptable entre les deux sources, à ce niveau de distinction, les vols à main armée contre les personnes morales fournis par l'OCLCO feront l'objet d'une analyse plus fine que celle disponible à partir de la seule exploitation de l'état 4001.

Entre 2008 et 2011, les vols à main armée contre les établissements financiers diminuent régulièrement chaque année pour chacune des deux sources : globalement, la baisse est de -47,9% pour les vols à main armée recensés par l'OCLCO pour atteindre 199 en 2011 et -45,0% pour ceux enregistrés par la police et la gendarmerie pour atteindre 236 en 2011, soit des variations proches, autant en niveau qu'en volume (tableau 4).

S'agissant des vols à main armée contre les établissements industriels et commerciaux, en 2011, 3 186 vols à main armée ont été enregistrés par l'OCLCO, ce qui représente une baisse de 10,8% par rapport à 2010. Par ailleurs, 3 206 faits constatés de vols à main armée contre les établissements industriels et commerciaux ont été enregistrés par la police et la gendarmerie, soit une diminution de 11,8% par rapport à 2010.

Entre 2008 et 2009, la variation annuelle du nombre de vols à main

armée contre les établissements industriels et commerciaux recensés par l'OCLCO (+15,0%) est également convergente avec celle du nombre de faits constatés (+20,7%). Il en est de même entre 2009 et 2010, (les variations sont respectivement de -8,5% et -14,0%).

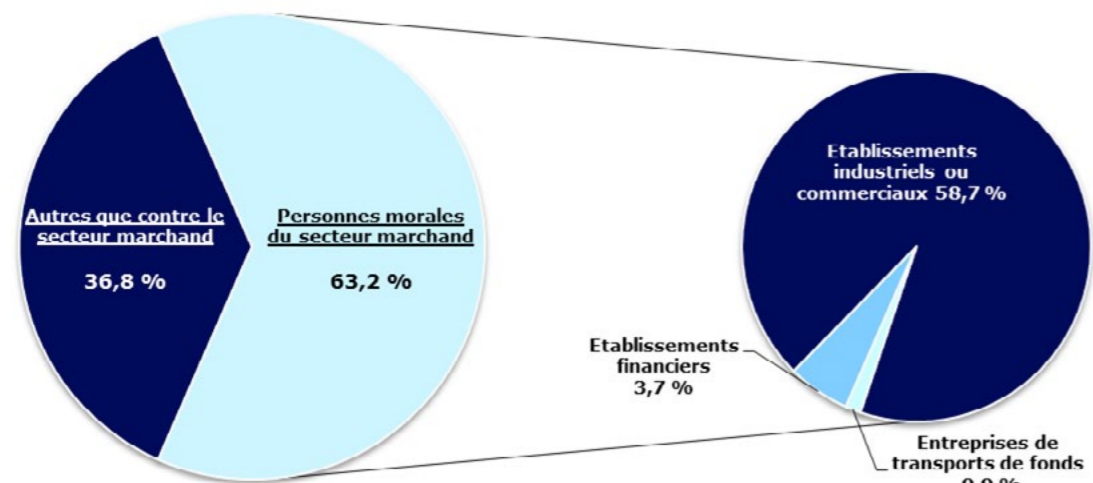
Etant donné la faiblesse des valeurs relatives aux vols à main armée contre les transports de fonds, la comparaison en tendance des deux sources est moins pertinente que celle de leurs valeurs annuelles respectives.

Le nombre recensé par l'OCLCO a oscillé entre 29 (minimum atteint en 2009) et 53 (maximum atteint en 2010). Le nombre de faits constatés enregistré en 2009 dans l'état 4001 était similaire (29 faits). Par contre en 2008 et en 2010, leur nombre était inférieur (respectivement 30 et 42 faits) et en 2011 il est supérieur (63 faits).

Mis à part en 2009, le nombre de vols à main armée diffère selon la source d'enregistrement. Ainsi, l'évolution du nombre de vols à main armée contre les entreprises de transports de fonds ne fera pas l'objet d'un commentaire supplémentaire à celui proposé dans la partie précédente. Par contre nous étudierons les caractéristiques de ceux commis ou tentés en 2009 dans une troisième partie.

Hormis pour les vols à main armée contre les entreprises de transports de fonds, la

Graphique 2. Répartition des vols à main armée recensés par l'OCLCO en 2011.



Champ : France métropolitaine

Source : télégrammes, OCLCO - Traitement ONDRP

Tableau 4. Nombre de vols à main armée contre des personnes morales du secteur marchand entre 2008 et 2011 recensés par l'OCLCO.

Vols à main armée : recensement OCLCO	2008	2009	2010	2011	Variations entre 2008 et 2011 (en nombre et en %)
Vols à main armée contre des personnes morales du secteur marchand	3 828	4 245	3 880	3 433	-
Variations annuelles (en volume)	-	+ 417	- 365	- 447	- 395
Variations annuelles (en %)	-	+ 10,9	- 8,6	- 11,5	- 10,3
Vols à main armée contre des établissements financiers	382	309	254	199	-
Variations annuelles (en volume)	-	- 73	- 55	- 55	- 183
Variations annuelles (en %)	-	- 19,1	- 17,8	- 21,7	- 47,9
Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	3 396	3 907	3 573	3 186	-
Variations annuelles (en volume)	-	+ 511	- 334	- 387	- 210
Variations annuelles (en %)	-	+ 15,0	- 8,5	- 10,8	- 6,2
Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	50	29	53	48	-
Variations annuelles (en volume)	-	- 21	+ 24	- 5	- 2
Variations annuelles (en %)	-	- 42,0	+ 82,8	- 9,4	- 4,0

Champ : France métropolitaine

Source : recensement OCLCO - Traitement ONDRP

distinction des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand selon les regroupements utilisés pour les index de l'état 4001, met en évidence une convergence en tendance mais également une proximité importante entre les niveaux de variations qui caractérisent les valeurs de chacune des deux sources. Ces deux éléments (la convergence et la proximité des variations) justifient le fait de pouvoir décliner les vols à main armée à un niveau plus fin.

En 2009, après une année de forte hausse, le nombre de vols à main armée contre les commerces de proximité, les stations-services et les pharmacies a diminué de 22,2 %

Les données mises à disposition par l'OCLCO concernent les vols à main armée contre le secteur marchand commis ou tentés entre 2008 et 2011, soit une période plus courte de deux ans par rapport à celle étudiée dans la première partie de cette étude à partir de

l'outil d'enregistrement des crimes et délits (état 4001). Ainsi, à partir des données OCLCO, il nous sera possible de mettre en évidence de manière détaillée la nature des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand qui sont à l'origine de la baisse de leur nombre entre 2009 et 2011. A contrario, la hausse de leur nombre observée entre 2007 et 2009 ne pourra être étudiée que partiellement (entre 2008 et 2009).

En 2011, 3 433 vols à main armée contre des personnes morales du secteur marchand ont été recensés par l'OCLCO (tableau 5). Entre 2008

Tableau 5. Nombre de faits recensés par l'OCLCO de vols à main armée, contre des personnes morales du secteur marchand entre 2008 et 2011.

Vols avec armes à feu contre les personnes morales Données OCLCO	2008	2009	2010	2011	Variations entre 2008 et 2011 (en nombre et en %)
Nombre de vols à main armée contre des personnes morales du secteur marchand	3 828	4 245	3 880	3 433	-
Variations annuelles (en volume)	-	+ 417	- 365	- 447	- 395
Variations annuelles (en %)	-	+ 10,9	- 8,6	- 11,5	- 10,3
Vols à main armée contre des établissements financiers	382	309	254	199	-
Variations annuelles (en volume)	-	- 73	- 55	- 55	- 183
Variations annuelles (en %)	-	- 19,1	- 17,8	- 21,7	- 47,9
Agences bancaires (hors agences du groupe « La Poste »)	213	129	82	63	-
Variations annuelles (en volume)	-	- 84	- 47	- 19	- 150
Variations annuelles (en %)	-	- 39,4	- 36,4	- 23,2	- 70,4
Agence du groupe « La Poste »	169	180	172	136	-
Variations annuelles (en volume)	-	+ 11	- 8	- 36	- 33
Variations annuelles (en %)	-	+ 6,5	- 4,4	- 20,9	- 19,5
Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	3 396	3 907	3 573	3 186	-
Variations annuelles (en volume)	-	+ 511	- 334	- 387	- 210
Variations annuelles (en %)	-	+ 15,0	- 8,5	- 10,8	- 6,2
Commerces de proximité¹³	2 322	2 710	2 411	2 129	-
Variations annuelles (en volume)	-	+ 388	- 299	- 282	- 193
Variations annuelles (en %)	-	+ 16,7	- 11,0	- 11,7	- 8,3
Grandes surfaces	420	386	351	245	-
Variations annuelles (en volume)	-	- 34	- 35	- 106	- 175
Variations annuelles (en %)	-	- 8,1	- 9,1	- 30,2	- 41,7
Stations-service	333	353	266	245	-
Variations annuelles (en volume)	-	+ 20	- 87	- 21	- 88
Variations annuelles (en %)	-	+ 6,0	- 24,6	- 7,9	- 26,4
Bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries	143	223	290	359	-
Variations annuelles (en volume)	-	+ 80	+ 67	+ 69	+ 216
Variations annuelles (en %)	-	+ 55,9	+ 30,0	+ 23,8	+ 151,0
Pharmacies	84	115	97	100	-
Variations annuelles (en volume)	-	+ 31	- 18	+ 3	+ 16
Variations annuelles (en %)	-	+ 36,9	- 15,7	+ 3,1	+ 19,0
Autres établissements industriels et commerciaux	94	120	158	108	-
Variations annuelles (en volume)	-	+ 26	+ 38	- 50	+ 14
Variations annuelles (en %)	-	+ 27,7	+ 31,7	- 31,6	+ 14,9
Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	50	29	53	48	-
Variations annuelles (en volume)	-	- 21	+ 24	- 5	- 2
Variations annuelles (en %)	-	ns	ns	ns	- 4,0

Champ : France métropolitaine

Source : recensement OCLCO - Traitement ONDRP

et 2011, deux périodes distinctes se sont succédées : entre 2008 et 2009, le nombre de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand a augmenté de 10,9 %, soit + 417 vols à main armée, puis entre 2009 et 2011, leur nombre a diminué de 19,1 %, ce qui équivaut à - 812 vols à main armée.

La majeure partie des vols à main armée contre le secteur marchand sont commis ou tentés contre des commerces de proximité, (plus de 60 % entre 2008 et 2011) (tableau 6). Ainsi, c'est principalement l'évolution de ce type de vols à main armée qui détermine celle mesurée pour l'ensemble des vols à main armée contre le secteur marchand.

•••(13) Y compris courses et jeux (PMU, casinos, etc.).

Entre 2008 et 2009, à l'image de la hausse observée à un niveau plus agrégé pour l'ensemble des vols à main armée contre le secteur marchand, le nombre de vols à main armée contre les commerces de proximité a augmenté (+ 16,7 %, soit + 388 faits).

En 2008, les parts respectives des vols à main armée contre les stations-service, ainsi que contre les pharmacies s'établissaient respectivement à 9,8 % et à 2,5 %. Parmi ces deux types de d'établissements industriels et commerciaux, entre 2008 et 2009, la hausse la plus importante, qu'elle soit calculée en taux ou en volume était enregistrée pour les pharmacies (+ 36,9 %, soit + 31 vols à main armée), puis les stations-service (+ 6,0 %, soit + 20 vols à main armée).

Ainsi, entre 2008 et 2009, la part des pharmacies était en hausse de 0,4 point pour atteindre 2,9 % et celle des stations-service est en baisse de 0,8 point pour atteindre 9,0 %.

En 2009, 2 710 vols à main armée contre les commerces de proximité ont été enregistrés par l'OCLCO. Ce nombre a diminué de près de 11,0 % en 2010, soit - 299 vols à main armée sur un an. La baisse s'est poursuivie en 2011 à un rythme comparable (- 11,7 % entre 2010 et 2011, soit - 282 vols à main armée).

Au cours de ces deux années, les nombres de vols à main armée contre les stations-service et les pharmacies ont également diminué : le nombre de vols à main armée contre les stations-service a diminué de 24,6 % entre 2009 et 2010 (soit - 87 vols à main armée).

Tableau 6. Nombre de faits recensés par l'OCLCO de vols à main armée, contre des personnes morales du secteur marchand entre 2008 et 2011.

Vols avec armes à feu contre les personnes morales Données OCLCO	2008	2009	2010	2011
Nombre de vols à main armée contre des personnes morales du secteur marchand (%)	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de vols à main armée contre des établissements financiers (%)	10,0	7,3	6,5	5,8
Part des vols à main armée contre des agences bancaires (hors agences postales) (%)	5,6	3,0	2,1	1,8
Part des vols à main armée contre des agences postales (%)	4,4	4,2	4,4	4,0
Nombre de vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux (%)	88,7	92,0	92,1	92,8
Part des vols à main armée contre des commerces de proximité ¹⁴ (%)	60,7	63,8	62,1	62,0
Part des vols à main armée contre des grandes surfaces (%)	11,0	9,1	9,0	7,1
Part des vols à main armée contre des stations-service (%)	8,7	8,3	6,9	7,1
Part des vols à main armée contre des bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries (%)	3,7	5,3	7,5	10,5
Part des vols à main armée contre des pharmacies (%)	2,2	2,7	2,5	2,9
Part des vols à main armée contre des autres établissements industriels et commerciaux (%)	2,5	2,8	4,1	3,1
Nombre de vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds (%)	1,3	0,7	1,4	1,4

Champ : France métropolitaine

Source : recensement OCLCO - Traitement ONDRP

L'année suivante, entre 2010 et 2011, la baisse a été plus modérée (-7,9%, soit -21 vols à main armée).

S'agissant des vols à main armée contre les pharmacies, leur nombre a diminué de 15,7% (soit -18 vols à main armée) entre 2009 et 2010, puis s'est stabilisé au cours de l'année 2011 (+3,1%, soit +3 vols à main armée).

Entre 2008 et 2011, les vols à main armée contre les bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries ont plus que doublé et ceux contre les petites et grandes surfaces ont diminué de près de 42 %

En 2008, l'OCLCO recensait 143 vols à main armée contre les bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries, il atteint 359 en 2011. Les vols à main armée contre les bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries ont augmenté durant trois années successives entre 2008 et 2011 : +55,9%, soit +80 vols à

main armée entre 2008 et 2009, +30,0%, soit +67 vols à main armée entre 2009 et 2010 et +23,8%, soit +69 vols à main armée entre 2010 et 2011.

En conséquence, la part des vols à main armée contre les bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries s'est accrue de 7,1 points en trois ans. Elle s'établissait à 4,2% en 2008, elle atteint 11,3% en 2011.

Le nombre de vols à main armée contre les bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries est en hausse constante sur la période 2008/2011, mais l'augmentation de leur nombre a été plus importante entre 2008 et 2009 (+55,9%) que les deux années qui ont suivi (+30,0% entre 2009 et 2010 et +23,8% entre 2010 et 2011).

A contrario, les vols à main armée contre les grandes surfaces n'ont cessé de diminuer entre 2008 et 2011. Leur nombre, qui était de 420 en 2008, s'établit en 2011 à 245, soit -175 vols à main armée.

Après deux hausses modérées entre 2008 et 2009 (-8,1%, soit -34 vols à main armée) et entre 2009 et 2010

(-9,1%, soit -35 vols à main armée), la baisse observée entre 2010 et 2011 est plus marquée (-30,2%, soit -106 vols à main armée). Ainsi, leur part est passée de 12,4% en 2008 à 7,7% en 2011, soit une baisse de 4,7 points en trois ans.

Le nombre de vols à main armée contre les agences bancaires a diminué progressivement entre 2008 et 2011

En 2008, le nombre de vols à main armée contre les agences bancaires hors agences du groupe « La Poste », recensé par l'OCLCO, atteignait 213 faits. Après trois baisses successives entre 2008 et 2011, -19,1%, soit -84 vols à main armée entre 2008 et 2009, -36,4%, soit -47 vols à main armée entre 2009 et 2010 et -23,2%, soit -19 vols à main armée entre 2010 et 2011, leur nombre atteint 63 faits en 2011.

Ainsi, la part des vols à main armée contre les agences bancaires hors

agences du groupe « La Poste », qui représentait plus de la moitié des vols à main armée contre les établissements financiers en 2008, ne constitue plus que 31,7% des vols à main armée contre les établissements financiers en 2011 (63 contre les agences bancaires hors agences du groupe « La Poste », parmi 199 contre les établissements financiers).

L'évolution du nombre de vols à main armée contre des agences du groupe « La Poste » est différente de celle des agences bancaires. Leur nombre, qui était de 169 en 2008 a augmenté de 6,5% sur un an pour atteindre 180 en 2009. Entre 2009 et 2010, il a diminué de 4,4%, soit -8 vols à main armée. Puis la baisse s'est accélérée en 2011, avec -20,9%, soit -36 vols à main armée sur un an.

Parmi les établissements financiers, la part des vols à main armée contre les agences bancaires, n'a cessé d'augmenter entre 2008 et 2011. Entre 2008 et 2009, elle a augmenté de 14,1 points pour atteindre 58,3%, puis de 9,5 points entre 2009 et 2010. Entre 2010 et 2011, la part a augmenté légèrement (+0,5 point pour atteindre 68,3%).

La distinction des vols à main armée contre les agences bancaires (hors agences du groupe « La Poste ») de celles à l'encontre des agences du groupe « La Poste » met en évidence une évolution contrastée entre ces deux types de vols à main armée. Alors que le nombre de vols à main armée contre les agences du groupe « La Poste » a diminué au cours de l'année 2011 après deux années de relative stabilité, celui contre les agences bancaires a diminué de manière importante au cours de chacune des années de la période 2008 / 2011.

Il semblerait que les établissements bancaires, à la différence des petits commerces, ont mis en place des dispositifs de sécurité pour dissuader les malfaiteurs potentiels. Ceux-ci ont probablement eu pour conséquence de limiter les opportunités de vols au cours de la période étudiée.

Les variations du nombre de vols à main armée contre les commerces de proximité sont à l'origine de l'essentiel du pic du nombre de vols à main armée contre le secteur marchand constatés entre 2008 et 2009.

La baisse du nombre de vols à main armée pourrait s'expliquer par une réaction à la forte hausse précédente de ceux-ci. Diverses mesures ont pu être mises en place par les autorités et les commerçants afin de limiter leur occurrence (systèmes de protection et de sécurité, plan anti vols à main armée, etc.).

Exploitation des informations collectées auprès d'un échantillon de télégrammes archivés par l'OCLCO sur une partie des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand commis ou tentés en 2009

L'ONDRP a souhaité disposer d'informations qualitatives supplémentaires sur les vols à main armée commis ou tentés à l'encontre des personnes morales du secteur marchand. Il a eu la possibilité de collecter des données qualitatives à partir des télégrammes archivés par l'Office Central de Lutte Contre le Crime Organisé (OCLCO), sur une année d'observation, soit 2009.

Seuls certains types d'établissements ont fait l'objet de la saisie, à savoir les agences bancaires (incluant ceux du groupe « La Poste »), les bijouteries (y compris les joailleries, horlogeries, orfèvreries), les petites et grandes surfaces d'alimentation générale ainsi que les entreprises de transports de fonds (Voir « Développements », partie « Constitution d'une base de données sur les caractéristiques des vols à main armée, commis ou tentés en 2009, à partir de l'échantillon de données collectées à l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO) »).

Cette collecte a permis la constitution d'un échantillon de 1245 télégrammes relatifs à autant de vols à main armée, commis

ou tentés en 2009. L'échantillon collecté représente 26,8% du nombre de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand enregistrés en 2009.

Par conséquent, l'échantillon présente des spécificités importantes. Il porte sur des vols à main armée commis ou tentés en 2009 contre certains établissements en particulier. Notons également que, pour un établissement, les archives de l'OCLCO ne sont pas exhaustives. Eu égard à l'ensemble de ces remarques et étant donnée la non représentativité de l'échantillon, l'analyse se limitera à des croisements en niveau.

Les informations relatives au degré de réalisation des vols à main armée contenues dans les télégrammes collectés par l'OCLCO sont réparties comme suit : 1 008 vols à main armée commis (81,0%) et 237 tentés (19,0%) (tableau 7).

Les vols à main armée sont considérés comme étant commis si le ou les auteurs du vol à main armée s'emparent d'un butin avant de quitter l'établissement victime de l'atteinte. Dans le cas contraire, le vol à main armée est considéré comme tenté.

La nature ainsi que le montant du butin seront estimés uniquement à partir des vols à main armée commis, soit 612 contre les petites et grandes surfaces d'alimentation générale, 202 contre les agences bancaires, 170 contre les bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries ainsi que 24 contre les transports de fonds.

D'après les données saisies à l'OCLCO, en 2009 le montant du butin de plus de la moitié des vols à main armée commis contre les petites et grandes surfaces d'alimentation générale, est inférieur à 2000€

Avertissement : l'estimation du préjudice porte uniquement sur les vols à main armée commis, c'est-à-dire ceux pour lesquels un butin a été dérobé. Parmi les 1 008 vols à main armée commis de l'échantillon, 20,7% (soit, 209 vols à main armée) ne proposait pas d'information sur le montant du butin. Ainsi, l'estimation du préjudice porte sur les 79,3% restants, soit 799 vols à main armée.

Tableau 7. Répartition du nombre de vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et selon le degré de réalisation.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon	Degré de réalisation	
		Commis	Tentés
Nombre total de vols à main armée de l'échantillon	1 245	1 008	237
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	723	612	111
Agences bancaires	284	202	82
Bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries	204	170	34
Entreprises de transports de fonds	34	24	10

Champ : France métropolitaine

Source : télégrammes, OCLCO - Saisie ONDRP

La part des tentatives de vols à main armée contre les agences bancaires et contre les entreprises de transports de fonds est de quasiment 30%, alors qu'elle est de 15,4 % contre les petites et grandes surfaces d'alimentation générale et de 16,7 % contre les bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries, en 2009 (tableau 8).

Il est probable que des mesures de sécurisation des agences bancaires et des entreprises de transports de fonds soient à l'origine de la part plus élevée des tentatives, donc des échecs de vols à main armée contre ce type d'établissement.

Plus de 87% des télégrammes de l'échantillon font état d'un vol d'objet unique (tableau 9). Parmi ceux-ci, plus de ¼ des butins étaient uniquement constitués d'argent liquide, près de 10% de bijoux et 2,1% d'autres objets tels que des produits de luxe (hors

bijoux), des documents d'identité ou bancaires.

Inversement, 10,6% des vols à main armée de l'échantillon font état d'un butin composé de plusieurs éléments: 8,1% des butins étaient composés d'argent liquide et d'autres types d'objets, 2,4% d'argent et de bijoux et 0,1% de bijoux et d'autres types d'objets.

Au regard de l'échantillon, en 2009, la quasi-totalité des butins volés au cours des vols à main armée contre les petites et grandes surfaces d'alimentation générale, les agences bancaires et les entreprises de transports de fonds sont composés uniquement d'argent liquide et, dans une moindre mesure, d'argent cumulé à d'autres objets. Ainsi, pour ces établissements, ont uniquement été retenus les sommes d'argent liquide dérobées afin d'estimer le montant du préjudice.

S'agissant des bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries, parmi les vols à main armée commis, l'objet unique du vol était des bijoux dans 58,2% des procédures, uniquement de l'argent liquide dans 23,5% des cas et de l'argent et des bijoux dans 14,1% des cas. Ainsi, pour les bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries, les butins sont principalement composés de bijoux et pour une partie non négligeable, d'argent. Ceci justifie le choix de prendre en compte pour les bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries, en plus de l'argent, l'estimation du montant des bijoux dans le calcul du montant du préjudice.

17,7% des montants estimés à partir de l'échantillon de vols à main armée commis en 2009, font état d'un montant de préjudice inférieur ou égal à 500 euros (tableau 10). 22,8% sont d'un montant compris entre 500 et moins de 2 000 euros, 21,1% entre 2 000 et moins de 10 000, 13,5 % entre 10 000 et moins

Tableau 8. Répartition des vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et selon le degré de réalisation.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon	Degré de réalisation	
		Commis	Tentés
Ensemble des vols à main armée de l'échantillon (%)	100,0	81,0	19,0
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale (%)	100,0	84,6	15,4
Agences bancaires (%)	100,0	71,1	28,9
Bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries (%)	100,0	83,3	16,7
Entreprises de transports de fonds (%)	100,0	70,6	29,4

Champ : France métropolitaine

Source : télégrammes, OCLCO - Saisie ONDRP

Tableau 9. Répartition des vols à main armée commis de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et selon la nature du butin.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon mentionnant un préjudice	Nature du butin						Non renseigné
		Types d'objets volés uniques			Types d'objets volés multiples			
		Argent liquide uniquement	Bijoux uniquement	Autres types d'objets uniquement	Argent liquide et bijoux	Argent liquide et autres types d'objets	Bijoux et autres types d'objets autres	
Ensemble des vols à main armée commis de l'échantillon (%)	100,0	75,1	9,9	2,1	2,4	8,1	0,1	2,3
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale (%)	100,0	83,3	0,0	2,5	0,0	11,1	0,0	3,1
Agences bancaires (%)	100,0	93,6	0,5	1,0	0,0	4,5	0,0	0,5
Bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries (%)	100,0	23,5	58,2	1,8	14,1	1,8	0,6	0,0
Entreprises de transports de fonds (%)	100,0	75,0	0,0	4,2	0,0	8,3	0,0	12,5

Champ : France métropolitaine

Source : télégrammes, OCLCO - Saisie ONDRP

*Les données brutes à l'origine de ce tableau sont disponibles en annexe (Voir Tableau A4.12)

de 100 000 et 4,2% sont supérieurs à 100 000 euros. Le montant est inconnu pour les 20,7 % restants.

Le montant moyen, calculé à partir des vols à main armée pour lesquels on connaissait le montant du préjudice, atteint 51 482 euros en 2009. Cette moyenne est cependant fortement influencée par des vols à main armée dont le montant estimé du butin est très élevé. En effet, la valeur médiane est de 2 000 euros, ce qui signifie que la moitié des estimations de montants de butins sont inférieures ou égales à cette valeur.

La valeur de la médiane est plus de 25 fois inférieure à la moyenne, ce qui signifie que l'étude du montant du préjudice, à ce niveau de distinction, ne rend pas bien compte les montants des butins les plus fréquemment subtilisés. L'écart important entre la valeur de la moyenne et celle de la médiane tient au fait que les estimations des montants sont très différentes selon les secteurs qui composent l'échantillon.

Les montants de butins estimés à partir des vols à main armée commis contre les **petites et grandes surfaces d'alimentation générale** sont tous inférieurs ou égaux à 100 000 euros.

Près d'un quart des vols à main armée contre ces établissements sont inférieurs ou égaux à 500 euros, plus de 30% sont compris entre 500 et moins de 2 000 euros. Le montant moyen des butins subtilisés aux petites et grandes surfaces d'alimentation générale en 2009 est de 4 615 euros. La médiane est de 1 058 euros, ce qui signifie que la moitié des butins atteignent des valeurs inférieures ou égales à cette valeur.

S'agissant des **bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries**, l'estimation du préjudice repose sur moins de la

Tableau 10. Répartition du nombre de vols à main armée commis de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et selon le montant du préjudice et selon les montants estimés moyens et médian.

Type d'établissements	Tout télégramme de l'échantillon mentionnant un préjudice	Montant du préjudice						Montant médian (€) **
		De 1 à 500	Plus de 500 à 2 000	Plus de 2 000 à 10 000	Plus de 10 000 à 100 000	Plus de 100 000	Montant inconnu	
Ensemble des vols à main armée commis de l'échantillon (%)	100,0	17,7	22,8	21,1	13,5	4,2	20,7	2 000
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale (%)	100,0	24,0	30,7	20,1	9,5	0,0	15,7	1 058
Agences bancaires (%)	100,0	11,9	19,8	37,1	17,8	2,0	11,4	3 670
Bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries (%)	100,0	4,1	1,2	7,1	20,0	17,1	50,6	50 000
Entreprises de transports de fonds (%)	100,0	0,0	0,0	12,5	33,3	37,5	16,7	75 500

Champ : France métropolitaine

Source : télégrammes, OCLCO - Saisie ONDRP

*Les données brutes à l'origine de ce tableau sont disponibles en annexe (Voir Tableau A4.2)

**Les montants médians sont calculés à partir des vols à main armée commis, pour lesquels on dispose de l'information sur l'estimation du montant du préjudice.

moitié des vols à main armée commis (49,4%), ce qui tend à relativiser l'importance à donner aux montants des préjudices calculés. Toujours est-il que, d'après les télégrammes archivés par l'OCLCO, il semble important de remarquer que les montants sont supérieurs à 10000 euros pour plus de 37 % des vols à main armée commis en 2009. Inversement les montants les plus faibles, inférieurs ou égaux à 2000 euros sont composés de 5,3 % des vols à main armée.

Le montant moyen des butins liés aux vols à main armée contre les bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries est de 414252 euros. La médiane est de 50000 euros, soit une valeur plus de huit fois inférieure.

L'écart important entre ces deux valeurs signifie que cette moyenne est fortement influencée par des estimations de butins élevées. L'importance de cet écart est certainement due au fait que la part des vols à main armée contre les bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries dont le montant est inconnu porte sur plus de la moitié d'entre eux. Il semble donc difficile, pour ce type d'établissements de déterminer un ordre de grandeur des butins les plus fréquemment subtilisés.

Plus de trois quart des butins issus des vols à main armée contre les agences bancaires sont inférieurs ou égaux à 10000 euros. 37,1% sont compris entre 2000 et 10000 euros. Le montant moyen atteint 11899 euros. La médiane est de 3670 euros, ce qui signifie que la moitié des estimations de préjudices sont inférieures à cette valeur.

Tableau 11. Répartition des vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et selon le nombre d'auteurs décrits dans les procédures.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon	Nombre d'auteurs décrits dans les procédures				Nombre moyen d'auteurs décrits dans les procédures
		1	2	3	4 ou plus	
Ensemble des vols à main armée de l'échantillon (%)	100,0	24,2	44,7	20,5	10,6	2,2
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale (%)	100,0	25,9	45,4	20,6	8,2	2,1
Agences bancaires (%)	100,0	28,5	48,2	16,2	7,0	2,0
Bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries (%)	100,0	15,2	38,2	25,5	21,1	2,6
Entreprises de transports de fonds (%)	100,0	5,9	41,2	23,5	29,4	3,3

Champ : France métropolitaine

*Les données brutes à l'origine de ce tableau sont disponibles en annexe (Voir Tableau A4.3)

Les montants de butins estimés à partir des vols à main armée commis contre les entreprises de transports de fonds en 2009 sont tous supérieurs à 2000 euros. 12,5% sont compris entre 2000 et moins de 10000, 33,3 % entre 10000 et moins de 100000 et 37,5% sont supérieurs à 100000 euros. Le montant moyen des butins subtilisés en 2009 est de 91374 euros, valeur proche de la médiane qui est de 75500 euros.

En 2009, la quasi-totalité des auteurs décrits dans les procédures saisies à l'OCLCO sont des hommes. Ils auraient agi, dans près de la moitié des cas, en binôme

Avertissement : les statistiques présentées dans ce paragraphe portent sur les auteurs décrits dans les procédures de vols à main armée saisies à l'OCLCO. Elles ne doivent pas être confondues avec celles sur des personnes mises en cause par la police et la gendarmerie dont l'Observatoire présente régulièrement les résultats. La différence entre les deux concepts (auteurs décrits dans les procédures saisies à l'OCLCO / personnes mises en cause) est expliquée dans l'annexe 1, à la définition « auteurs décrits dans les procédures saisies à l'OCLCO ».

En 2009, le nombre moyen d'auteurs de vols à main armée de l'échantillon atteint 2,2 personnes. 44,7% des vols à main armée faisaient état de deux auteurs, plus de 30% de trois ou plus et près d'un quart d'un seul (tableau 11).

La répartition des auteurs décrits dans les procédures dans le cadre de vols à main armée contre les petites et grandes surfaces d'alimentation

générale est la suivante: 44,7% des vols à main armée saisis à l'OCLCO font état de deux auteurs, 24,2% d'une seule personne, 20,5% de trois et 10,6% de quatre ou plus. En moyenne, le nombre d'auteurs atteint 2,1 personnes.

Le nombre moyen d'auteurs décrits dans les procédures étant à l'origine des vols à main armée contre les agences bancaires est proche: il s'établit à 2,0. Pour ce type d'établissement, près de la moitié des télégrammes relatifs aux vols à main armée font états de deux auteurs et 28,5% à un seul.

38,2% des télégrammes relatifs aux vols à main armée contre des bijouteries, horlogeries, joailleries, orfèvreries font états de deux auteurs, plus d'un quart de trois, plus de 20% de quatre ou plus et plus de 15 % d'une seule personne. Le nombre moyen d'auteurs décrits dans les procédures s'établit à 2,6.

Le nombre moyen d'auteurs décrits dans les procédures étant à l'origine des vols à main armée contre les entreprises de transports de fonds est supérieur à celui des autres établissements étudiés: il est de 3,3 en 2009. Cette moyenne plus élevée que pour les autres catégories d'établissements s'explique par une part importante de vols à main armée faisant état d'un nombre d'auteurs supérieurs ou égaux à quatre (29,4%). De plus, la part des procédures dénombant un auteur unique est faible (5,9%). En revanche, à l'image des autres types de vols à main armée étudiés, la part des vols à main armée pour lesquels les auteurs ont agi à deux est importante (41,2%).

Tableau 12. Répartition des vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et selon le sexe des auteurs décrits dans les procédures.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon	Sexe des auteurs décrits dans les procédures		
		Un ou plusieurs hommes	Au moins une femme	Sexe inconnu
Ensemble des vols à main armée de l'échantillon (%)	100,0	72,9	1,2	25,9
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale (%)	100,0	66,0	0,7	33,3
Agences bancaires (%)	100,0	85,2	2,5	12,3
Bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries (%)	100,0	78,9	1,5	19,6
Entreprises de transports de fonds (%)	100,0	79,4	0,0	20,6

Champ : France métropolitaine

*Les données brutes à l'origine de ce tableau sont disponibles en annexe (Voir Tableau A4.4)

Source : télégrammes, OCLCO - Saisie ONDRP

Selon les informations extraites des télégrammes saisis à l'OCLCO, le sexe du/des auteur(s) n'était pas renseigné pour 25,9% des procédures (tableau 12). 72,9% des procédures font état d'un ou plusieurs auteurs de sexe masculin. 1,2% des procédures font état de la présence d'au moins une femme.

La distinction des vols à main armée par établissement selon le sexe révèle que, quel que soit l'établissement étudié, les auteurs décrits dans les procédures sont très majoritairement des hommes. Par contre, la distinction des nombres d'auteurs décrits dans les procédures révèle quelques disparités en fonction des établissements.

Ainsi, les petites et grandes surfaces d'alimentation générale ainsi que les agences bancaires seraient davantage victimes d'auteurs agissant seuls ou à deux, alors que les bijouteries, horlogeries, joailleries, orfèvreries et les entreprises de transports de fonds le seraient davantage d'auteurs agissant à deux, trois ou quatre personnes.

Selon les résultats extraits de l'échantillon, en 2009, plus de 20 % des vols à main armée contre les bijouteries, horlogeries, joailleries, orfèvreries ont été commis ou tenté au moyen d'au moins une arme d'épaule

En 2009, 90,5% des vols à main armée qui ont faits l'objet de la saisie à l'OCLCO font état de l'usage d'un seul type d'arme à feu et 9,5% de plusieurs (tableau 13). Hormis les vols à main armée contre les entreprises de transports de fonds, pour lesquels 20,6% des procédures font états de l'usage de plusieurs types d'armes à feu, pour les autres établissements cette proportion est moins élevée.

En effet, d'après l'échantillon saisi à l'OCLCO, 11,6% des vols à main armée contre les agences bancaires, 10,8 %

contre les bijouteries, horlogeries, joailleries, orfèvreries et 7,7% contre les entreprises de transports de fonds ont été commis ou tenté au moyen de plusieurs armes à feu.

En 2009, plus de 9 procédures de vols à main armée sur 10, contre les petites et grandes surfaces d'alimentation générale, contre les agences bancaires ainsi que contre les entreprises de transports de fonds font état de l'usage d'au moins une arme de poing. Pour les bijouteries, horlogeries, joailleries, orfèvreries cette part est légèrement inférieure (86,3%).

Plus de 20 % des télégrammes relatifs vols à main armée contre les bijouteries, horlogeries, joailleries, orfèvreries et les entreprises de transports de fonds révèlent l'usage d'au moins une arme d'épaule. Cette part est proche de 12 % pour les petites et grandes surfaces d'alimentation générale et les agences bancaires.

Tableau 13. Répartition des vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et selon la nature des armes décrites dans les procédures.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon	Dénombrement des armes à feu recensées dans les procédures		Types d'arme(s) décrites dans les procédures			
		Un type d'arme à feu	Plusieurs types d'armes à feu	Au moins une arme de poing (pistolet automatique, revolver, etc.)	Au moins une arme d'épaule (fusil à pompe, de chasse, etc.)	Au moins un explosif (grenade, etc.)	Nature de l'arme non renseignée
Ensemble des vols à main armée de l'échantillon (%) *	100,0	90,5	9,5	91,1	14,0	1,1	3,3
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale (%)	100,0	92,3	7,7	92,4	12,0	0,1	3,2
Agences bancaires (%)	100,0	88,4	11,6	91,2	11,6	4,2	4,6
Bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries (%)	100,0	89,2	10,8	86,3	23,0	0,0	1,5
Entreprises de transports de fonds (%)	100,0	79,4	20,6	91,2	20,6	2,9	5,9

Champ : France métropolitaine

*Les données brutes à l'origine de ce tableau sont disponibles en annexe (Voir Tableau A4.5)

Source : télégrammes, OCLCO - Saisie ONDRP

Les télégrammes qui mentionnent l'usage d'explosif sont largement minoritaires (1,1 %). Les établissements pour lesquels ont été recensés l'utilisation de ce type d'armes sont essentiellement les agences bancaires (4,6 %) et les entreprises de transports de fonds, (2,9 %).

comme suit : près de 22,3% de vols à main armée font état de l'usage d'au moins un pistolet automatique, près de 10% d'au moins un revolver, 5,4% d'au moins un fusil à pompe, 1,4% d'au moins un pistolet mitrailleur et 0,9% d'au moins un fusil mitrailleur.

D'après les données saisies à l'OCLCO, en 2009, près de 95% des vols à main armée contre les entreprises de transports de fonds ont été commis ou tentés par des auteurs dont le visage était dissimulé

33% des télégrammes saisis font état de la présence de vidéosurveillance

au sein de l'établissement victime (tableau 14). La part des établissements équipés de ce dispositif atteint 55,3% pour les agences bancaires. Elle est de 36,3% pour les bijouteries, horlogeries, joailleries, orfèvreries. Elle est moindre pour les petites et grandes surfaces d'alimentation générale (23,4%).

D'après la description des auteurs, 80,2% avaient le visage caché au moment du vol à main armée (tableau 15). Cette part atteint 94,1% pour les vols à main armée contre les entreprises de transports de fonds. Elle est proche de 80% pour les vols à main armée contre les petites et grandes surfaces d'alimentation générale, les agences bancaires et les bijouteries, horlogeries, joailleries, orfèvreries.

Tableau 14. Répartition des vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et distinction des établissements qui étaient équipés de vidéosurveillance de ceux qui ne l'étaient pas.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon	Télégramme n'ayant pas mentionné la présence de vidéosurveillance	Télégramme mentionnant la présence de vidéosurveillance
Ensemble des vols à main armée de l'échantillon (%)*	100,0	67,0	33,0
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale (%)	100,0	76,6	23,4
Agences bancaires (%)	100,0	44,7	55,3
Bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries (%)	100,0	63,7	36,3

Champ : France métropolitaine

*Les données brutes à l'origine de ce tableau sont disponibles en annexe (Voir Tableau A4.6)

*L'activité des transports de fonds ne correspond pas à celle des établissements ayant un local commercial sur un lieu d'implantation géographique fixe, au sein duquel il pourrait être installé un dispositif de vidéosurveillance.

Source : télégrammes, OCLCO - Saisie ONDRP

Tableau 15. Répartition des vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et distinction des télégrammes mentionnant un élément cachant le visage des auteurs de ceux qui n'en mentionnaient pas.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon	Télégramme mentionnant un élément dissimulant le Visage du/des auteur(s)	Télégramme ne mentionnant aucun élément dissimulant le Visage du/des auteur(s)
Ensemble des vols à main armée de l'échantillon (%)	100,0	80,2	19,8
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale (%)	100,0	79,9	20,1
Agences bancaires (%)	100,0	80,6	19,4
Bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries (%)	100,0	78,4	21,6
Entreprises de transports de fonds (%)	100,0	94,1	5,9

Champ : France métropolitaine

*Les données brutes à l'origine de ce tableau sont disponibles en annexe (Voir Tableau A4.7)

Source : télégrammes, OCLCO - Saisie ONDRP

Tableau 16. Répartition des vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et selon la présence éventuelle de violence physique ou de séquestration subie par la/les victime(s) physique(s).

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon	Présence éventuelle de violences physiques et/ou de séquestration subie par la/les victime(s) physique(s)			
		Pas de violence physique ni de séquestration	Violences physiques uniquement	Séquestration uniquement	Séquestration et violences physiques
Ensemble des vols à main armée de l'échantillon (%)	100,0	76,1	17,5	4,6	1,8
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale (%)	100,0	77,2	16,9	4,0	1,9
Agences bancaires (%)	100,0	79,9	13,4	6,0	0,7
Bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries (%)	100,0	68,6	25,0	3,4	2,9
Entreprises de transports de fonds (%)	100,0	64,7	20,6	11,8	2,9

Champ : France métropolitaine

*Les données brutes à l'origine de ce tableau sont disponibles en annexe (Voir Tableau A4.8)

Source : télégrammes, OCLCO - Saisie ONDRP

Selon les données de l'échantillon, plus de ¾ des vols à main armée à l'encontre des agences bancaires ont été commis ou tentés sans violence physique ni séquestration

L'échantillon saisi à l'OCLCO montre que 76,1% des vols à main armée ont été commis ou tentés sans qu'une personne présente sur les lieux du vol, qu'il s'agisse d'un client ou d'un membre du personnel de l'établissement n'ait été victime de violences physiques ou d'une séquestration (tableau 16). 17,5% font uniquement état de violences physiques, 4,6% de séquestrations et 1,8% de violences physiques cumulées à des séquestrations.

S'agissant des petites et grandes surfaces et des agences bancaires, les parts respectives des vols à main armée pour lesquels n'ont pas été recensés de violences physiques ni de séquestrations atteignent respectivement 77,2% et 79,9%. Pour les bijouteries, horlogeries, joailleries, orfèvreries et les entreprises de transports de fonds ces parts sont moins importantes (elles sont de 68,6 et 64,7%).

Pour ces deux derniers types d'établissements, 25% des télégrammes relatifs à des vols à main armée contre des bijouteries, horlogeries, joailleries, orfèvreries et 20,6% contre des entreprises de transports de fonds font état de violences physiques.

D'après l'échantillon de données saisies à l'OCLCO, en 2009, près de 45% des vols à main armée contre les petites et grandes surfaces d'alimentation générale ont été commis ou tentés la nuit, entre 19h00 et 06h59

D'après les caractéristiques des vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, la majorité d'entre eux ont eu lieu durant les horaires d'ouverture de l'établissement (54,5%), 31,6% ont eu lieu à l'ouverture et 13,9% à la fermeture (tableau 17).

Concernant les petites et grandes surfaces d'alimentation générale, 47,0% des vols à main armée ont eu

Tableau 17. Répartition des vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et selon la situation par rapport à l'ouverture et à la fermeture de l'établissement.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon	Situation par rapport à l'ouverture et à la fermeture de l'établissement		
		En cours d'activité	A l'ouverture	A la fermeture
Ensemble des vols à main armée de l'échantillon (%)*	100,0	54,5	31,6	13,9
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale (%)	100,0	47,0	33,6	19,4
Agences bancaires (%)	100,0	62,7	32,0	5,3
Bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries (%)	100,0	69,6	24,0	6,4

Champ : France métropolitaine

*Les données brutes à l'origine de ce tableau sont disponibles en annexe (Voir Tableau A4.9)

Source : télégrammes, OCLCO - Saisie ONDRP

Tableau 18. Répartition des vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et selon la période horaire de commission.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon	Période horaire de commission		
		Jour (7H00 / 18H59)	Nuit (19H00 / 06H59)	Non renseigné
Ensemble des vols à main armée de l'échantillon (%)	100,0	70,2	29,2	0,6
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale (%)	100,0	54,8	44,4	0,8
Agences bancaires (%)	100,0	93,7	6,3	0,0
Bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries (%)	100,0	90,7	8,8	0,5
Entreprises de transports de fonds (%)	100,0	79,4	20,6	0,0

Champ : France métropolitaine

*Les données brutes à l'origine de ce tableau sont disponibles en annexe (Voir Tableau A4.10)

Source : télégrammes, OCLCO - Saisie ONDRP

lieu durant les horaires d'ouverture des magasins, 33,6% à l'ouverture du magasin et 19,4 à la fermeture.

S'agissant des agences bancaires et des bijouteries, horlogeries, joailleries, orfèvreries, les proportions de vols à main armée commis ou tentés durant les horaires d'ouverture atteignent respectivement 62,7% et 69,6%. Les proportions relatives aux vols à main armée qui ont eu lieu à l'ouverture sont de 32,0% et 24,0%.

70,2% des vols à main armée saisi à l'OCLCO se sont déroulé le jour entre 7h00 et 18h59 et 29,4% entre 19h00 et 06h59 (tableau 18). En 2009, les proportions de vols à main armée qui se déroulés le jour atteignent respectivement 93,7% et 90,7% pour les agences bancaires et les bijouteries, horlogeries, joailleries, orfèvreries. Cette part est de 79,4% pour les vols à main armée contre les entreprises de transports de fonds.

S'agissant des vols à main armée contre les petites et grandes surfaces d'alimentation générale, la proportion de vols à main armée s'étant déroulés le jour est proche de celle relative aux vols à main armée qui se sont déroulés la nuit : 54,8 % à comparer à 44,4 %.

D'après l'étude de la plage horaire de survenance des vols à main armée de l'échantillon, les petites et grandes surfaces ont un profil différent des autres secteurs étudiés avec une part importante de vols à main armée qui se sont déroulé entre 19h00 et 06h59.

* * *

ÉTUDE DES DISPARITÉS DU NOMBRE DE VOLS À MAIN ARMÉE CONTRE LES PERSONNES MORALES DU SECTEUR MARCHAND DE 2009 SELON LE TYPE DE COMMERCE ET LE DÉPARTEMENT DE COMMISSION

En complément de l'analyse précédente, consacrée d'une part aux tendances, d'autre part aux caractéristiques inhérentes aux vols à main armée contre le secteur marchand, l'Observatoire a souhaité étudier les disparités du nombre de vols à main armée, afin de déterminer si certains types de commerces étaient plus fréquemment visés que d'autres, mais également voir si, étant donné le nombre d'établissements implantés sur un territoire, certains départements ou certaines zones géographiques étaient plus fréquemment la cible de ces atteintes.

La comparaison entre des établissements de nature différente nécessite de rapporter le nombre de vols à main armée au nombre d'établissements correspondants. Le taux de vols à main armée contre les stations-service, désigne par exemple le rapport entre le nombre de vols à main armée à l'encontre de stations-service au nombre de stations-service en activité, tels que recensés par le répertoire d'établissement SIRENE de l'INSEE.

L'obtention du nombre de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand, présentée selon une nomenclature d'établissements victimes plus détaillée que celle de l'état 4001, a été opérée à partir des bases de données opérationnelles de la police et de la gendarmerie.

Plus précisément, l'ONDRP a constitué un fond documentaire à partir de la base de données de la police nationale appelée STIC (système de traitement des infractions constatées) et de la base de données de la gendarmerie nationale appelée JUDEX (système judiciaire de documentation et d'exploitation). (Voir « développements » partie « Constitution d'une base de données contenant l'exhaustivité des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand sur une année d'enregistrement, l'année 2009 »).

La comparaison des statistiques extraites du fond documentaire relatif aux vols à main armée contre les personnes morales, avec celles issues de l'outil d'enregistrement des crimes et délits (état 4001), ont révélé être suffisamment proches pour être exploitées dans ce sens. (Voir « développements » partie « Eléments de comparaison du nombre de vols à main armée de la base de données crée et de l'état 4001 »).

Les établissements en activité sur le territoire métropolitain sont dénombrés, par l'INSEE, à partir de leur activité principale (Voir « développements » partie « Utilisation de la base permanente des équipements (BPE) pour le calcul des taux de vols à main armée par établissements »). Ainsi, l'ONDRP a effectué des recherches complémentaires afin de vérifier que le nombre d'établissements en activité sur le territoire métropolitain, obtenu après exploitation du répertoire SIRENE, ne soit pas sous-estimé par un nombre important d'établissements dont l'activité apparaîtrait comme secondaire. Hormis pour les stations-service, les recherches complémentaires ont révélé des niveaux proches.

S'agissant des stations-service, le nombre obtenu à partir du répertoire SIRENE est pour l'année 2009 de 6 899, en France métropolitaine. D'après l'Union Française des industries Pétrolières (UFIP), le nombre de stations-service était de 12 522 en 2009, dont 7 650 indépendants et 4 872 faisant partie du réseau de grande distribution (grandes surfaces), sans précision sur le fait que ce chiffre ait été obtenu après dénombrement des stations-service en France métropolitaine ou dans la France entière¹⁵.

La différence entre les deux valeurs a un impact sur les taux de vols à main armée contre les stations-service obtenus. Mais, en rapportant le nombre de vols à main armée contre les stations-service à l'une ou l'autre des deux valeurs, ce type d'établissement est caractérisé, dans les deux cas, par le taux le plus important de vols à main armée de l'ensemble du secteur marchand.

••• (15) Voir http://www.ufip.fr/?rubrique=1&ss_rubrique=323&inner=330&ss_inner=412&id=d_38

ZOOM SUR...

37,3% des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand ont été commis ou tentés contre des commerces de détail non alimentaire en 2009

Avertissement : d'après le dénombrement effectué à partir des bases de données de la police et de la gendarmerie, le nombre de vols à main armée commis ou tentés contre le secteur marchand en 2009 atteint 4 564. Le nombre de faits constatés par la police et la gendarmerie (état 4001) est de 4 652. À la différence de l'état 4001 qui retient la date d'enregistrement, dans les bases de données opérationnelles de la police et de la gendarmerie, les faits sont enregistrés à la date de commission. Cette différence crée un décalage qui pourrait être à l'origine de la différence entre les deux valeurs.

4 564 vols à main armée tentés ou commis contre les personnes morales ont été enregistrés dans les fichiers opérationnels de la police et de la gendarmerie en 2009 (tableau Z1) : 4 136 d'entre eux visaient des établissements industriels et commerciaux, soit 90,6% du total. 8,6% visaient des établissements financiers, soit 394 faits. Avec une part qui atteint 0,7% des vols à main armée contre les personnes morales, les 34 vols à main armée contre les entreprises de transports de fonds sont largement minoritaires.

Parmi les établissements industriels et commerciaux, 1 688 vols à main armée visaient des commerces de détail non alimentaires soit 37,0% des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand. 1 443 visaient des commerces de détail à prédominance alimentaire (soit, 31,6%) et 881 des établissements d'hébergement et de restauration (soit, 19,3%).

Tableau Z1. Répartition des vols à main armée commis ou tentés contre les personnes morales du secteur marchand en 2009.

Vols à main armée contre les personnes morales en 2009: données extraites des systèmes d'information de la police et de la gendarmerie	Vols à main armée	
	En nombre	En %
Personnes morales du secteur marchand	4 564	100,0
Etablissements financiers	394	8,6
Agence postales	203	4,4
Agences bancaires (hors banques postales)	191	4,2
Etablissements industriels et commerciaux	4 136	90,6
Commerces de détail non alimentaire	1 688	37,0
Stations-service	431	9,4
Tabacs-presses	387	8,5
Bijouteries-horlogeries-joailleries-orfèvreries	295	6,5
Pharmacies et commerces d'articles médicaux	163	3,6
autres magasins non alimentaires spécialisés	412	9,0
Commerces de détail à prédominance alimentaire	1 443	31,6
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	1 255	27,5
Magasins alimentaires spécialisés	188	4,1
Hébergement restauration	881	19,3
Hôtels	293	6,4
Débit de boisson	330	7,2
Restaurants et assimilés	258	5,7
Autre	124	2,7
Entreprises de services	102	2,2
Tourisme-transport	22	0,5
Entreprises de transports de fonds	34	0,7

Champ : France métropolitaine

Source : STIC, DGPN ; JUDEX, DGCN ; Traitement ONDRP

D'après les bases de données opérationnelles de la police et de la gendarmerie, les vols à main armée contre les commerces de détail non alimentaires se répartissent comme suit : 431 contre des stations-service (9,4% des vols à main armée contre le secteur marchand), 387 contre des établissements commercialisant du tabac et/ou la presse (8,5%), 295 contre des bijouteries-horlogeries-joailleries-orfèvrerie (6,5%), 163 contre des pharmacies et commerces d'articles médicaux (3,6%) et 412 contre d'autres magasins non alimentaires spécialisés (9,0%).

Les petites et grandes surfaces d'alimentation générale constituent l'essentiel de ceux contre les commerces de détail à prédominance alimentaire. Avec 1 255 vols à main armée, ils constituent plus du quart de ceux contre les personnes morales du secteur marchand en 2009 (27,5%). Les vols à main armée contre les magasins alimentaires spécialisés atteignent 188 faits, soit 4,1% de ceux contre le secteur marchand.

ZOOM SUR...

Les vols à main armée contre les hôtels, les débits de boisson et les restaurants, soit l'ensemble des établissements d'hébergement et de restauration représentaient, respectivement, 6,4%, 7,2%, 5,2% des vols à main armée contre le secteur marchand en 2009.

Des proportions moindres ont été enregistrées pour les autres établissements industriels et commerciaux : 2,2% de vols à main armée contre les entreprises de services (102 faits) et 0,5% contre les commerces de tourisme et de transport (22 faits).

S'agissant des vols à main armée contre les établissements financiers, se distinguent 203 vols à main armée contre les agences postales et 191 contre les agences bancaires, soit respectivement 4,4% et 4,2% des vols à main armée contre le secteur marchand.

En 2009, en rapportant le nombre de vols à main armée du secteur marchand aux établissements correspondants, les taux les plus élevés observés sont ceux des stations-service, des bijouteries-horlogeries-joailleries-orfèvreries ainsi que des petites et grandes surfaces d'alimentation générale

Parmi les 4 564 vols à main armée contre le secteur marchand recensés dans les bases d'information opérationnelles de la police et de la gendarmerie, on en dénombre 4 406 pour lesquels le nombre d'établissements correspondant est connu, soit 96,5%. Les 162 vols à main armée qui n'ont pas pu être rapportés aux nombres d'établissements correspondants sont les vols à main armée de la catégorie « autre », soit les vols à main armée contre les entreprises de services, de tourisme et de transport ainsi que ceux contre les entreprises de transports de fonds.

En 2009, le taux moyen de vols à main armée calculé en rapportant le nombre de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand enregistrés dans les bases d'information opérationnelles de la police et de la gendarmerie aux nombres d'établissements correspondants est de 8,1 pour 1 000 en France métropolitaine.

L'obtention de ce taux a nécessité de rapporter les 4 406 vols à main armée contre le secteur marchand enregistrés dans les bases d'information opérationnelles de la police et de la gendarmerie, aux 542 881 établissements du secteur marchands dénombrés à partir du répertoire SIRENE mis à disposition par l'INSEE (tableau Z2).

Distingués selon les types d'établissements, les taux moyen étaient, en 2009, de 13,3 vols à main armée pour 1 000 commerces détail à prédominance alimentaires, 11,1 pour 1 000 établissements financiers, 9,7 pour 1 000 commerces de détail non alimentaires et 3,9 pour 1 000 établissements d'hébergement et de restauration

Les taux moyen des commerces de détail à prédominance alimentaire sont de 31,7 vols à main armée pour 1 000 petites et grandes surfaces d'alimentation générale et 2,7 vols à main armée pour 1 000 magasins alimentaires spécialisés (boulangeries, boucheries-charcuteries, poissonneries).

Ceux relatifs aux commerces de détail non alimentaires se répartissent comme suit : 62,5‰ stations-service, 20,8‰ établissements commercialisant du tabac et/ou la presse, 35,8‰ bijouteries-horlogeries-joailleries-orfèvreries, 7,0‰ pharmacies et commerces d'articles médicaux et 3,5‰ les « autres magasins non alimentaires spécialisés ». Ces derniers regroupent les magasins de vêtements, de bricolage, d'équipement de foyer, de meubles, d'électroménagers, de sport, etc. (voir Tableau A3.2).

La répartition des taux moyen de vols à main armée contre les établissements d'hébergement et de restauration est la suivante : 9,0 vols à main armée pour 1 000 hôtels, 9,2 pour 1 000 débits de boisson et 1,7 pour 1 000 restaurants et assimilés.

Ainsi, les taux de vols à main armée calculés révèlent des disparités importantes entre des secteurs dont les taux supérieurs à 30‰, et d'autres pour lesquels ils sont inférieurs à 2‰.

Parmi l'ensemble des secteurs étudiés, trois ensembles se distinguent :

Les secteurs dont les taux de vols à main armée sont très supérieurs à la moyenne métropolitaine : les stations-service, les bijouteries-horlogeries-joailleries-orfèvreries, les petites et grandes surfaces d'alimentation générale, et dans une moindre mesure les établissements commercialisant du tabac et / ou la presse.

ZOOM SUR...

Ceux dont les taux de vols à main armée sont proches de la moyenne métropolitaine: les hôtels et les débits de boisson.

Ceux dont les taux sont en deçà de la moyenne métropolitaine : les pharmacies et commerces d'articles médicaux, les « autres magasins non alimentaires spécialisés », les magasins alimentaires spécialisés ainsi que les restaurants alimentaires spécialisés.

Tableau Z2. Répartition des taux de vols à main armée commis ou tentés contre les personnes morales du secteur marchand en France métropolitaine en 2009, selon la nature de l'établissement.

Vols à main armée contre les personnes morales en 2009: données extraites des systèmes d'information de la police et de la gendarmerie	Vols à main armée	Etablissements correspondants**	Ratio « nombre de vols à main armée / nombre d'établissements correspondants »
	En nombre	En nombre	En ‰
Personnes morales du secteur marchand*	4 406	542 881	8,1
Etablissements financiers	394	35 610	11,1
Etablissements industriels et commerciaux	4 012	507 271	7,9
Commerces de détail non alimentaire	1 688	174 675	9,7
Stations-service***	431	6 899	62,5
Tabacs-presses	387	18 617	20,8
Bijouteries-horlogeries-joailleries-orfèvreries	295	8 024	36,8
Pharmacies et commerces d'articles médicaux	163	23 336	7,0
autres magasins non alimentaires spécialisés	412	117 799	3,5
Commerces de détail à prédominance alimentaire	1 443	108 844	13,3
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	1 255	39 570	31,7
Magasins alimentaires spécialisés	188	69 274	2,7
Hébergement restauration	881	223 752	3,9
Hôtels	293	32 561	9,0
Débit de boisson	330	36 047	9,2
Restaurants et assimilés	258	155 144	1,7

Champ : France métropolitaine

Source : STIC, DGP ; JUDEX, DGGN ; répertoire SIRENE, INSEE ; Traitement ONDRP

* hors catégorie « autre »

** le nombre d'établissements issus du répertoire « dénombrement des entreprises et des établissements », proposé par l'INSEE (voir définition « répertoire SIRENE »)

*** En rapportant le nombre de vols à main armée contre les stations-service au nombre de stations-service dénombrés à partir du répertoire SIRENE, la valeur du ratio obtenue est de 62,5 ‰. Le nombre de stations-service dénombré à partir de répertoire SIRENE intègre uniquement les stations-service dont l'activité est principale. Ainsi, selon l'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP), le nombre de stations-service était de 12 522 en 2009, dont 7 650 indépendants et 4 872 faisant partie du réseau de grande distribution (grandes surfaces). En rapportant le nombre de vols à main armée contre les stations-service au nombre de stations-service dénombrés par l'UFIP, ce ratio est de 34,4 ‰. Que le nombre de vols à main armée contre les stations-service soit rapporté à l'une ou l'autre des deux valeurs, les taux calculés sont dans les deux cas les plus élevés de ceux calculés pour les vols à main armée contre le secteur marchand.

Hormis Paris, l'Île-de-France enregistrait les taux de vols à main armée contre le secteur marchand les plus élevés de la France métropolitaine en 2009

Le taux moyen de vols à main armée calculé en France métropolitaine (8,1‰), décliné dans la partie précédente selon la nature de l'établissement victime, peut également l'être selon les 96 départements qui composent la France métropolitaine en rapportant cette fois le nombre de vols à main armée de chaque département au nombre d'établissements du secteur marchand recensés dans le département.

Il apparaît que ce taux varie beaucoup en fonction des zones géographiques du territoire. Certains départements, comme la Mayenne ou la Lozère n'ont enregistré aucun vol à main armée contre les personnes morales en 2009 (les taux sont alors de 0‰), alors que d'autres départements ont enregistrés des taux moyens très supérieurs à la moyenne métropolitaine (tableaux Z3 et Z4).

Il apparaît également que 11 départements ont enregistrés des taux supérieurs ou très supérieurs à la moyenne métropolitaine. Hormis Paris, c'est le cas pour l'ensemble des départements de l'Île-de-France.

ZOOM SUR...

En 2009, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et le Val d'Oise ont enregistré des taux départementaux de vols à main armée contre le secteur marchand les plus élevés de la France métropolitaine : ils s'établissent respectivement à 43,4 ‰, 43,3 ‰ et 36,3 ‰.

Les taux sont proches de 20 ‰ dans les départements de la Seine-et-Marne, de l'Essonne ainsi que des Hauts-de-Seine. À Paris (8,7 ‰) et dans les Yvelines (10,5 ‰), les taux de vols à main armée sont en deçà des taux des autres départements de l'Île-de-France. À Paris, le taux est même relativement proche de celui de la France métropolitaine.

Ainsi, en termes de vols à main armée contre les personnes morale du secteur marchand, l'Île-de-France ne constitue pas une zone géographique homogène. À Paris, le taux de vols à main armée est proche de la moyenne nationale, dans les Yvelines, il est légèrement supérieur, alors que dans les autres départements de l'Île-de-France ils sont nettement supérieurs.

Avec des taux moyen de 21,8‰ et de 15,0‰, les départements des Bouches-du-Rhône et du Rhône se distinguent également par des taux de vols à main armée contre le secteur marchand supérieurs à la moyenne métropolitaine. Dans une moindre mesure, ceux de l'Isère (11,3‰) et de la Haute-Garonne (11,2‰) le sont également.

Des taux de vols à main armée inférieurs à 10 ‰ ont été calculés dans la Drome et la Loire avec respectivement des taux de 9 et 7,8 pour 1 000 établissements.

Dans les départements de l'Est limitrophes avec l'Allemagne, la Meurthe-et-Moselle ainsi que le territoire de Belfort ont enregistrés des taux proches de 10‰, soit des taux supérieurs à la moyenne métropolitaine. Le taux de la Moselle atteint 7,5‰, celui du Bas-Rhin 5,7‰, celui du Haut-Rhin 5,9‰ et celui du Doubs 5,0‰.

Hormis dans l'Eure-et-Loir (3,3‰), les départements du bassin Parisien limitrophes avec l'Île-de-France ont enregistrés des taux compris entre 5 ‰ et 8,5 ‰. Ce sont les départements suivants : L'Eure (7,3 ‰), l'Oise (8,4‰), l'Aisne (6,5 ‰), la Marne (7,8 ‰), l'Aube (5,6 ‰), l'Yonne (6,2 ‰), le Loiret (5,4 ‰).

Dans la partie limitrophe avec la méditerranée, les taux des départements du Gard (6,2 ‰), de l'Hérault (6,7‰), auquel on pourrait ajouter la Corse (en Corse-du-Sud le taux est de 8,6 ‰ et en Haute-Corse de 5,4 ‰), sont compris entre 5 et 9 ‰.

Dans les 62 départements de la France métropolitaine non commentés dans le paragraphe précédent, les taux sont inférieurs à 5 ‰, soit des taux très inférieurs à la moyenne métropolitaine. Parmi les 34 autres départements 23 ont enregistré des taux compris entre 5 ‰ et 10‰ et 11 départements se distinguent par des taux supérieurs à 10‰. Ces départements se situent dans la région Île-de-France (hormis Paris), deux départements du centre-est (Rhône et Isère), les Bouches-du-Rhône ainsi que la Haute-Garonne.

Tableau Z3. Répartition départementale des vols à main armée commis ou tentés contre les personnes morales du secteur marchand en 2009.

N° du département	Nom du département	Nombre de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand	Nombre d'établissements correspondants	Taux pour 1 000 établissements
France métropolitaine		4 406	542 881	8,1
1	Ain	12	4 311	2,8
2	Aisne	23	3 548	6,5
3	Allier	14	3 241	4,3
4	Alpes-de-Haute-Provence	1	2 192	0,5
5	Hautes-Alpes	3	2 349	1,3
6	Alpes-Maritimes	38	15 377	2,5
7	Ardèche	10	3 296	3,0
8	Ardennes	12	2 107	5,7
9	Ariège	3	1 502	2,0
10	Aube	13	2 314	5,6
11	Aude	13	3 669	3,5
12	Aveyron	0	2 975	0,0
13	Bouches-du-Rhône	428	19 615	21,8
14	Calvados	11	6 103	1,8
15	Cantal	3	1 833	1,6
16	Charente	4	2 650	1,5
17	Charente-Maritime	18	6 474	2,8
18	Cher	6	2 551	2,4
19	Corrèze	6	2 478	2,4
21	Côte-d'Or	12	4 116	2,9

ZOOM SUR...

22	Côtes-d'Armor	10	5 433	1,8
23	Creuse	0	1 147	0,0
24	Dordogne	6	4 038	1,5
25	Doubs	20	3 998	5,0
26	Drôme	42	4 562	9,2
27	Eure	28	3 811	7,3
28	Eure-et-Loir	9	2 697	3,3
29	Finistère	9	7 772	1,2
30	Gard	42	6 755	6,2
2A	Corse-du-Sud	27	3 139	8,6
2B	Haute-Corse	17	3 137	5,4
31	Haute-Garonne	106	9 425	11,2
32	Gers	6	1 681	3,6
33	Gironde	22	12 048	1,8
34	Hérault	77	11 458	6,7
35	Ille-et-Vilaine	12	7 732	1,6
36	Indre	2	1 954	1,0
37	Indre-et-Loire	17	4 245	4,0
38	Isère	110	9 703	11,3
39	Jura	3	2 283	1,3
40	Landes	6	3 661	1,6
41	Loir-et-Cher	8	2 534	3,2
42	Loire	49	6 445	7,6
43	Haute-Loire	5	2 242	2,2
44	Loire-Atlantique	37	9 344	4,0
45	Loiret	24	4 404	5,4
46	Lot	4	1 824	2,2
47	Lot-et-Garonne	8	2 845	2,8
48	Lozère	0	1 036	0,0
49	Maine-et-Loire	9	5 152	1,7
50	Manche	3	4 522	0,7
51	Marne	30	3 828	7,8
52	Haute-Marne	5	1 369	3,7
53	Mayenne	0	2 090	0,0
54	Meurthe-et-Moselle	46	4 726	9,7
55	Meuse	4	1 259	3,2
56	Morbihan	8	6 834	1,2
57	Moselle	55	7 350	7,5
58	Nièvre	3	1 970	1,5
59	Nord	167	17 846	9,4
60	Oise	40	4 766	8,4
61	Orne	6	2 524	2,4
62	Pas-de-Calais	63	10 421	6,0
63	Puy-de-Dôme	26	5 780	4,5
64	Pyrénées-Atlantiques	5	6 677	0,7
65	Hautes-Pyrénées	3	2 828	1,1
66	Pyrénées-Orientales	10	5 130	1,9
67	Bas-Rhin	48	8 478	5,7
68	Haut-Rhin	34	5 729	5,9
69	Rhône	215	14 355	15,0
70	Haute-Saône	2	1 764	1,1
71	Saône-et-Loire	15	4 931	3,0
72	Sarthe	7	3 845	1,8
73	Savoie	14	6 682	2,1
74	Haute-Savoie	29	8 367	3,5
75	Paris	379	43 363	8,7
76	Seine-Maritime	43	9 360	4,6
77	Seine-et-Marne	170	7 859	21,6
78	Yvelines	89	8 497	10,5
79	Deux-Sèvres	5	2 421	2,1
80	Somme	12	4 013	3,0
81	Tarn	2	2 930	0,7
82	Tarn-et-Garonne	6	1 860	3,2
83	Var	58	12 739	4,6
84	Vaucluse	28	5 852	4,8
85	Vendée	7	5 186	1,3
86	Vienne	4	3 013	1,3
87	Haute-Vienne	2	3 010	0,7
88	Vosges	13	3 261	4,0
89	Yonne	17	2 734	6,2
90	Territoire de Belfort	10	1 010	9,9
91	Essonne	136	6 662	20,4
92	Hauts-de-Seine	220	11 241	19,6
93	Seine-Saint-Denis	435	10 013	43,4
94	Val-de-Marne	356	8 218	43,3
95	Val-d'Oise	231	6 362	36,3

Champ : France métropolitaine Source : STIC, DGPN ; JUDEX, DGGN ; répertoire SIRENE, INSEE ; Traitement ONDRP

ZOOM SUR...

Tableau Z4. Répartition des nombres et taux de vols à main armée commis ou tentés contre les personnes morales du secteur marchand en France métropolitaine en 2009, par unités géographiques.

Vols à main armée contre les personnes morales en 2009 : données extraites des systèmes d'information de la police et de la gendarmerie	Vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand	
	En nombre	Taux de vols à main armée pour 1 000 personnes morales du secteur marchand
France métropolitaine	4 406	8,1
11 départements ayant enregistré des taux supérieurs à 10 + Paris	2 875	18,5
Ile de France	2 016	19,7
Dont Val-de-Marne	356	43,3
Dont Seine-Saint-Denis	435	43,4
Dont Val-d'Oise	231	36,3
Dont Seine-et-Marne	170	21,6
Dont Essonne	136	20,4
Dont Hauts-de-Seine	220	19,6
Dont Yvelines	89	10,5
Dont Paris	379	8,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	556	9,6
Dont Bouches-du-Rhône	428	21,8
Rhône-Alpes	481	8,3
Dont Rhône	215	15,0
Dont Isère	110	11,3
Midi-Pyrénées	130	5,2
Dont Haute Garonne	106	11,2
84 départements ayant enregistré des taux inférieurs à 10 (à l'exception de Paris)	1 531	4,0

Champ : France métropolitaine Source : STIC, DGPN ; JUDEX, DGGN ; répertoire SIRENE, INSEE ; Traitement ONDRP

En 2009, les taux de vols à main armée contre les commerces de détail à prédominance alimentaire de la petite couronne atteignaient 52,3%

À la lecture de ces taux, certaines zones géographiques se distinguent avec les taux de vols à main armée contre les personnes morales les plus élevées enregistrés en 2009. Pour chacune de ces zones, on comparera les taux de vols à main armée distingués selon les catégories d'établissement victime, à savoir, « Etablissements financiers », « Commerces de détail non alimentaire », « Commerces de détail à prédominance alimentaire » et « Hébergement restauration ». Cette démarche nous permettra de déterminer si, en 2009, les départements pour lesquels les taux de vols à main armée étaient les plus élevées avaient un profil similaire ou différent en matière de commerce visé.

La Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne ont enregistré des taux départementaux de vols à main armée contre le secteur marchand supérieurs à 43 pour 1 000, soit des taux plus de cinq fois supérieures à la moyenne métropolitaine (tableau Z5). Quel que soit la nature de l'établissement considéré, les taux enregistrés pour ces deux départements étaient nettement supérieurs à la moyenne métropolitaine.

En 2009, le taux de vols à main armée pour 1 000 établissements financiers était plus de sept fois supérieur à la moyenne métropolitaine pour le département de la Seine-Saint-Denis, il était de près de cinq fois dans le Val-de-Marne. Dans ces deux départements, les taux de vols à main armée pour 1 000 commerces de détail non alimentaires sont proches de 60%, soit des taux plus de six fois supérieurs à la moyenne métropolitaine.

Avec 67,8 pour 1 000 commerces de détail à prédominance alimentaires, le Val-de-Marne enregistre le taux le plus élevé de vols à main armée de la France métropolitaine pour ce type d'établissement en 2009. Celui de la Seine-Saint-Denis, atteint 59,4 pour 1 000 commerces de détail à prédominance alimentaire.

ZOOM SUR...

Le taux de vols à main armée pour 1 000 établissements d'hébergement ou de restauration atteignait 20,8‰ en Seine-Saint-Denis, soit un taux plus de cinq fois supérieur à la moyenne métropolitaine. Il s'établissait à 15,1 ‰ dans le Val-de-Marne.

Dans le département du Val-d'Oise, le taux de vols à main armée pour 1 000 personnes morales du secteur marchand est plus de quatre fois supérieure à la moyenne métropolitaine. Contre les établissements financiers, le taux atteignait 60,0‰, soit le taux le plus élevé calculé en France métropolitaine après la Seine-Saint-Denis. Les taux de vols à main armée contre les commerces de détail alimentaires, contre les commerces de détail à prédominance non alimentaire ainsi que contre les établissements d'hébergement et de restauration étaient tous plus de trois fois supérieures à la moyenne métropolitaine.

Les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-et-Marne ainsi que l'Essonne ont tous trois enregistré des taux de vols à main armée contre personnes morales du secteur marchand en 2009 plus de deux fois supérieures à la moyenne métropolitaine. Dans ces trois départements, les taux de vols à main armée pour 1 000 établissements financiers sont proches de 25‰, soit des taux plus de deux fois supérieurs à la moyenne métropolitaine.

S'agissant des commerces de détail non alimentaires, le taux des Hauts-de-Seine (24,9 ‰) est supérieur à celui des de la Seine-et-Marne (21,4 ‰) ainsi que de celui de l'Essonne (19,9 ‰). Les taux de vols à main armée pour 1 000 commerces de détail à prédominance alimentaire sont supérieurs à 33 ‰ dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-et-Marne, il est de 28,4 ‰ dans l'Essonne.

Dans le Val-de-Marne et l'Essonne, les taux de vols à main armée pour 1 000 établissements d'hébergements et de restauration avoisinent les 15 ‰, soit des taux plus de trois fois supérieurs à la moyenne métropolitaine. Il est de 8,4 ‰ dans les Hauts-de-Seine.

Dans le département des Yvelines, seul le taux de vols à main armée contre les commerces de détail à prédominance alimentaires (21,1‰) est nettement supérieur à la moyenne métropolitaine. Dans ce département, les taux de vols à main armée contre les établissements financiers (12,7‰), contre les commerces de détail non alimentaires (9,3 ‰) et contre les établissements d'hébergement et de restauration (6,5 ‰) étaient pochant de la moyenne métropolitaine.

À Paris, quelle que soit la nature de l'établissement considéré, les taux de vols à main armée sont légèrement supérieurs à la moyenne métropolitaine. Le taux le plus élevé était de 16,9 pour 1 000 commerces de détail à prédominance alimentaires.

Le taux de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand des Bouches-du-Rhône était plus de deux fois supérieure à celui de la France métropolitaine en 2009. Avec 22,9 vols à main armée pour 1 000 commerces de détail non alimentaires, il était plus de deux fois supérieure au taux métropolitain moyen. Contre les commerces de détail à prédominance alimentaires et les établissements d'hébergement et de restauration il était plus de trois fois supérieure au taux métropolitain.

Dans le Rhône, le taux de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand était de 6,9 points supérieur au taux de la France métropolitaine. Les taux de vols à main armée contre les commerces de détail non alimentaires et à prédominance alimentaires sont plus de deux fois supérieures à la moyenne métropolitaine. Le taux de vols à main armée contre les établissements d'hébergement et de restauration est supérieur de 2,8 points à la moyenne métropolitaine et celui relatif aux établissements financiers est inférieur de 4,2 points.

En Isère, la distinction des taux de vols à main armée selon la nature de l'établissement révèle que le taux de vols à main armée contre les commerces de détail non alimentaire (18,7‰) est près de deux fois plus élevé que la moyenne métropolitaine. Celui relatif aux vols à main armée contre les établissements financiers est supérieur de plus d'un point à la moyenne métropolitaine, contre les commerces de détail alimentaires, il est supérieur de 2,1 points et le taux de vols à main armée pour 1 000 établissements d'hébergement ou de restauration est proche de la moyenne métropolitaine.

En Haute-Garonne, le taux de vols à main armée pour 1 000 établissements financiers est inférieur de 6,7 points en comparaison à la moyenne métropolitaine. Pour 1 000 commerces de détail non alimentaires, il est proche de la moyenne. Le taux de vols à main armée pour 1 000 commerces de détail à prédominance alimentaires est près de deux fois supérieure à la moyenne métropolitaine. Avec 7,0 vols à main armée pour 1 000 établissements d'hébergement ou de restauration en Haute-Garonne, il est de 3,1 points supérieur à la moyenne métropolitaine.

ZOOM SUR...

Quelle que soit la nature de l'établissement considéré, les taux de vols à main armée sont très supérieurs à la moyenne métropolitaine dans les départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-D'oise. Ils sont supérieurs à la moyenne métropolitaine dans les départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne, et des Hauts-de-Seine. À Paris, les taux sont proches de la moyenne pour tous les types d'établissements, hormis pour les commerces de détail alimentaires pour lesquels le taux est supérieur.

Dans le département des Yvelines, c'est également le taux de vols à main armée contre les commerces de détail à prédominance alimentaire, qui est le plus élevé.

De même, dans les Bouches-du-Rhône, les vols à main armée contre les commerces de détail, en particulier contre ceux à prédominance alimentaires sont nettement supérieurs à la moyenne métropolitaine. C'est également le cas pour la Haute-Garonne.

Dans le Rhône et l'Isère les taux des vols à main armée supérieurs à la moyenne métropolitaine ont été enregistrés contre les commerces de détail, qu'ils soient à prédominance alimentaires ou non. Ainsi, l'ensemble de ces départements ont enregistré un taux de vols à main armée contre les commerces de détail à prédominance alimentaire supérieurs à la moyenne métropolitaine.

Tableau Z5. Répartition des nombres et taux de vols à main armée commis ou tentés contre les personnes morales du secteur marchand en France métropolitaine en 2009, par unités géographiques.

Vols à main armée contre les personnes morales en 2009: données extraites des systèmes d'information de la police et de la gendarmerie	Nombre de vols à main armée pour 1 000 personnes morales du secteur marchand				
	Personnes morales du secteur marchand	Etablissements financiers	Commerces de détail non alimentaire	Commerces de détail à prédominance alimentaire	Hébergement restauration
France métropolitaine	8,1	11,1	9,7	13,3	3,9
11 départements ayant enregistré des taux supérieurs à 10 + Paris	18,5	22,8	21,7	33,3	9,2
Ile de France	19,7	29,7	23,1	34,6	9,8
Dont Val-de-Marne	43,3	54,7	60,2	67,8	15,1
Dont Seine-Saint-Denis	43,4	88,1	58,5	59,4	20,8
Dont Val-d'Oise	36,3	60,0	41,5	48,6	21,1
Dont Seine-et-Marne	21,6	26,8	21,4	34,1	13,6
Dont Essonne	20,4	25,3	19,9	28,4	15,5
Dont Hauts-de-Seine	19,6	26,6	24,9	34,4	8,4
Dont Yvelines	10,5	12,7	9,3	21,1	5,6
Dont Paris	8,7	13,3	10,3	16,9	4,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,6	10,5	10,8	20,5	4,1
Dont Bouches-du-Rhône	21,8	14,8	22,9	45,7	11,0
Rhône-Alpes	8,3	6,9	13,2	13,4	3,2
Dont Rhône	15,0	6,9	20,8	25,9	6,7
Dont Isère	11,3	12,3	18,2	15,4	4,7
Midi-Pyrénées	5,2	5,2	4,8	9,6	2,9
Dont Haute Garonne	11,2	4,4	10,0	24,3	7,0
84 départements ayant enregistré des taux inférieurs à 10 (à l'exception de Paris)	4,0	6,6	4,6	6,4	1,8

Champ : France métropolitaine

Source : STIC, DGP ; JUDEX, DGGN ; répertoire SIRENE, INSEE ; Traitement ONDRP

* * *

LE CADRE MÉTHODOLOGIQUE D'EXPLOITATION DES DONNÉES RELATIVES AUX VOLS À MAIN ARMÉE CONTRE LES PERSONNES MORALES DU SECTEUR MARCHAND ENREGISTRÉS PAR LES SERVICES DE POLICE OU LES UNITÉS DE GENDARMERIE

Recensement des vols commis ou tentés au moyen d'une arme à feu, ou « vols à main armée »¹⁶, au sein de l'outil d'enregistrement des crimes et délits non routiers commun à la police et à la gendarmerie nationales

Le vol commis avec usage ou menace d'une arme est un crime réprimé par l'article 311-8 du code pénal. Son auteur encourt une peine de vingt ans de réclusion criminelle et de 150 000 euros d'amende. On rappelle que le vol sans circonstance aggravante est un délit puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (art.311-3 du code pénal).

Le vol est aggravé par l'usage ou la menace, non seulement d'une arme à feu réelle (*revolver, pistolet mitrailleur, fusil de chasse, fusil d'assaut*) ou d'une arme blanche (*couteau, sabre, hache*), mais aussi par l'usage ou la menace d'une arme à feu factice (*réplique en plastique*), d'une arme à feu dissimulée (*elle peut être réelle ou factice*), ou encore d'une arme par destination, c'est-à-dire d'un objet détourné de son usage pour servir d'arme (*marteau, batte de baseball, club de golf*).

Le code pénal ne distingue pas les vols commis avec usage ou menace d'une arme selon leur type, à la différence de l'outil d'enregistrement statistique des crimes et délits non routiers commun à la police et à la gendarmerie nationale, l'état 4001. Sa nomenclature distingue les vols avec usages ou menaces d'une arme selon qu'il s'agisse d'une arme à feu (*réelle ou factice, apparente ou dissimulée*) ou d'une arme blanche (*y compris arme par destination*). Elle comprend 103 index numérotés de 1 à 107¹⁷. Les unités de compte dépendent de la nature des faits décrits dans les procédures.

Cinq index ayant la même unité de compte, l'infraction, permettent de recenser les vols à main armée, ou vols commis ou tentés avec armes à feu « réelles ou factices », « apparentes ou cachées ». Ils sont numérotés de 15 à 19, selon la terminologie suivante :

- Index 15 : « Vols à main armée contre des établissements financiers (y compris les bureaux de poste) »
- Index 16 : « Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux »
- Index 17 : « Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds »
- Index 18 : « Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile »
- Index 19 : « Autres vols à main armée »

Les 3 index suivants portent sur les vols avec armes blanches (*y compris « armes par destination »*) :

- Index 20 : Vols avec armes blanches ou par destination contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels
- Index 21 : Vols avec armes blanches ou par destination des particuliers à leur domicile
- Index 22 : Autres vols avec armes blanches ou par destination (*non expressément inclus dans les index 20 et 21*).

•••(16) Dans le présent article, l'expression « vols à main armée » désigne les « vols commis ou tentés au moyen d'une arme à feu réelle ou factice, apparente ou cachée ».

(17) Depuis 1995, 4 des 107 index ne sont plus utilisés

DÉVELOPPEMENTS SUR...

L'évolution du nombre de faits constatés de « vols à main armée contre établissements industriels ou commerciaux » observé depuis 2009 a incité l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) à s'intéresser à ces infractions selon une démarche qu'il a mise en œuvre à plusieurs reprises précédemment, pour la première fois dès 2006 au sujet des faits constatés de coups et violences physiques hors vol¹⁸ ou plus récemment, en 2011, à propos du profil des personnes mises en cause pour vol¹⁹ (*Grand Angle n°29, février 2012*).

Pour ce type d'études sur un phénomène de délinquance enregistrée particulier, l'Observatoire cherche à collecter des données descriptives qui ne sont pas disponibles dans l'état 4001 afin d'en fournir une description statistique plus fine. Ces données qui figurent dans les procédures peuvent caractériser les infractions, les personnes victimes et, éventuellement, les personnes mises en cause.

Pour la présente étude ayant pour origine les variations du nombre de faits constatés de « vols à main armée contre établissements industriels ou commerciaux » (*index 16*), l'Observatoire a choisi comme champ d'analyse initiale « les vols à main armée contre les personnes morales », ce qui inclut aussi ceux visant les établissements financiers (*index 15*) ou les entreprises de transports de fonds (*index 17*).

En revanche, les faits enregistrés à l'index 18, c'est-à-dire les « vols à main armée contre des particuliers à leur domicile » ne figurent pas dans le périmètre de l'étude tandis qu'il n'est pas possible de déterminer à partir de l'intitulé de l'index 19, si les « autres vols à main armée » qui y sont enregistrés, ont visé des personnes morales ou des personnes physiques.

Par construction, l'index 19 permet d'enregistrer tout vol à main armée ne correspondant pas aux cas prévus explicitement dans la nomenclature, soit ceux visant les personnes morales hors « établissements financiers, industriels ou commerciaux et entreprises de transports de fonds » (*index 15 à 17*), les administrations (trésor public) ou les associations par exemple, ou ceux visant les particuliers en dehors de leur domicile (*index 18*).

L'ONDRP a souhaité effectuer des démarches complémentaires auprès des services en charge de la comptabilisation des infractions contenues dans l'état 4001, à savoir, les unités de police et les unités de gendarmerie, afin de déterminer le champ couvert par l'index 19.

Un premier document à caractère méthodologique issu des systèmes d'information de la police (STIC) confirme la large étendue du champ d'enregistrement de l'index 19 puisque, d'après ce document, y sont enregistrés les vols à main armée contre des exploitants agricoles, des artisans, des commerçants... ; des entreprises de travaux publics, de transport, de services ; des administrations – sauf bureaux de poste –, des préposés des postes, des particuliers en dehors de leur domicile (*voir image 1*).

Image 1. Extrait du document à caractère méthodologique relatif à la nomenclature de l'état 4001 fourni par Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ).

Index	Champ d'application		Exclusions	Unité de compte
	« cet index comprend... »	Contenu complémentaire / LSI L.OI 2010-201		
Index 15 à 19 VOLS A MAIN ARMEE AVEC ARMES A FEU				
Attention : - Tous les vols à main armée sont pris en statistiques, que les armes à feu utilisées soient réelles ou factices, apparentes ou cachées, s'il y a utilisation d'un compte et non à l'index 74.				
15 <small>103</small> procédure	Vols à main armée avec arme à feu contre des établissements financiers			Infraction
	Y compris contre les bureaux de poste			
16 <small>103</small> procédure	Vols à main armée avec arme à feu contre des établissements industriels ou commerciaux			
17 <small>103</small> procédure	Vols à main armée avec arme à feu contre des entreprises de transport de fonds			
18 <small>103</small> procédure	Vols à main armée avec arme à feu contre des particuliers à leur domicile			
19 <small>103</small> procédure	Autres vols à main armée avec arme à feu		<ul style="list-style-type: none"> - contre des entreprises de transport de fonds (index 17) - contre des bureaux de poste (index 15) 	

Source : DCPJ- police Nationale

•••(18) Voir Grand Angle 13, mai 2008 en suivant le lien : http://www.inhesj.fr/sites/default/files/ga_13.pdf
 (19) Voir Grand Angle 29, février 2012 en suivant le lien : http://www.inhesj.fr/sites/default/files/ga_29.pdf

Image 2. Extrait d'une étude réalisée par le département synthèse et suivi des phénomènes (DSSP) de la gendarmerie nationale à partir de leur système d'information opérationnelle (JUDEX) le 7 octobre 2009.

◊ **Armes à feu** : En ce qui concerne les **1454 vols à main armée avec arme à feu**, cinq catégories de cibles sont enregistrées dans la base JUDEX AFFAIRES :

- Les établissements financiers (BK11) : 80 faits (5%)
- Les établissements industriels et commerciaux (BK12) : 620 faits (43%)
- Les entreprises ou véhicules de transport de fonds (BK13) : 2 faits (1%)
- Les particuliers à leur domicile (BK14) : 232 faits (16%)
- Les autres lieux (BK1A)⁸ : 520 (35%)

Si les catégories BK11, BK13, BK14 et BK1A ne nécessitent aucun commentaire particulier, le champ BK12 demande à être précisé.

⁸ Cette catégorie englobe notamment tous les vols commis avec arme à feu sur la voie publique, les parkings publics et résidentiels, les aires d'autoroute, les aires de station service...

Source : DSSP - Gendarmerie Nationale

Un deuxième document issu d'une étude réalisée par la gendarmerie nationale à partir de sa base de données opérationnelle servant au rapprochement judiciaire appelée JUDEX (Système Judiciaire de Documentation et d'Exploitation) associée à l'index 19 les vols à main armée tenté ou commis dans des lieux publics (voir image 2, notamment la note de bas de page numéro 8).

On peut en déduire que des vols à main armée contre des particuliers mais également contre des personnes morales sont enregistrés à l'index 19, sans qu'il soit possible de déterminer les proportions respectives des un ou des autres.

L'Observatoire a décidé de s'en tenir dans le présent article aux index d'infractions correspondant de façon stricte à des faits de vols à main armée contre des personnes morales, c'est-à-dire aux index 15 à 17. Comme une partie d'entre eux sont enregistrés indistinctement à l'index 19, l'étude est donc sur les « vols à main armée contre les établissements financiers, industriels ou commerciaux et les entreprises de transports de fonds » d'après les libellés des index retenus, ce que l'Observatoire appelle les « vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand ».

On appelle « personnes morales du secteur marchand », les personnes morales de droit privé à but lucratif, ce qui inclut les entreprises et leurs établissements. Les personnes morales du secteur marchand pouvant être visé par un vol à main armée peuvent être, par exemple, des commerces de proximité, des grandes surfaces, des agences bancaires, des bijouteries, joailleries, horlogeries, orfèvreries, ou les entreprises de transports de fonds.

Les vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand hors « établissements financiers, industriels ou commerciaux et entreprises de transports de fonds » (index 15 à 17) sont comptabilisés à l'index 19. Comme on va le voir, l'estimation de leur nombre à partir de données « hors état 4001 » permet de considérer que la plupart des « vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand » sont enregistrés aux index 15 à 17.

Apport de la statistique institutionnelle pour l'étude des caractéristiques des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand

Le principe de l'enquête de victimation, soit l'interrogation directe d'un échantillon de population au sujet des atteintes subies au cours d'une période donnée, peut s'appliquer aux personnes morales, et en particulier aux commerces, établissements et entreprises du secteur marchand. Des projets se développent à l'internationale dans ce domaine appelé en anglais « *business crime survey* »²⁰.

Le recensement des atteintes subies peut aussi être effectué par des organismes représentatifs des personnes morales de certains secteurs marchands. Il s'agit alors de données dites déclaratives dont l'enregistrement dépend de la propension des victimes à déclarer les atteintes subies selon le procédé de collecte mis en œuvre.

••••(20) http://www.cdeunodc.inegi.org.mx/doc/2.%20Crime%20against%20the%20private%20sector_Mugellini.pdf

Pour ce qui est des vols à main armée, on peut supposer qu'il s'agit d'un type d'infraction qui fait l'objet d'une constatation quasi systématique par la police ou la gendarmerie en raison de leur déplacement sur les lieux du crime.

En particulier, l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO), placé au sein de la Sous-direction de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière (SDLCODF) de la Direction centrale de la police judiciaire, est en charge de la centralisation des données issues des services de police et des unités de gendarmerie concernant tous les vols à main armée.

Une de ses missions consiste à centraliser les messages transmis par les services de police et les unités de gendarmerie sur ces infractions, afin d'améliorer la connaissance de certains types de criminalité organisée. Il recueille ainsi, l'ensemble des éléments collectés au cours de l'enquête par les services de police ou les unités de gendarmerie et exerce, dans un but préventif, un rôle d'expertise.

Les données leur parviennent tous les mois, sous forme de télégrammes et l'Office se charge de produire des statistiques mensuelles qu'il transmet à la DCPJ. Il dispose ainsi d'une connaissance spécifique de différents secteurs relevant de la criminalité. Les infractions relatives aux vols à main armée sont ainsi répertoriées dans près de 20 rubriques n'ayant pas de correspondance avec les index de l'état 4001.

L'OCLCO a accepté de transmettre à l'Observatoire des tableaux de données relatifs à l'ensemble des vols à main armée contre les personnes morales enregistrés par l'office entre 2008 et 2010. Plus récemment, en juin 2012, à la suite d'une nouvelle demande adressée à l'Office centrale, l'ONDRP a reçu ce même type de données pour l'année 2011.

La nomenclature conçue et exploitée par l'OCLCO pour comptabiliser les vols à main armée enregistrés a été modifiée en 2011. Afin d'étudier l'évolution de leur nombre sur l'ensemble de la période disponible, soit de 2008 à 2011, l'ONDRP a dû adapter l'ancienne nomenclature (2008 à 2010) à la nouvelle (2011).

L'Observatoire a également tenté d'établir une correspondance entre les données fournies par l'OCLCO sur les faits de vols à main armée par type d'établissements détaillés avec les index 15 à 17 de l'état 4001. Ainsi, par exemple, les agences bancaires et les agences postales ont été regroupées sous l'intitulé « établissements financiers ». Les regroupements effectués par l'Observatoire sont présentés en annexe (voir tableau A2.1).

Ils permettent de mener une comparaison entre les résultats fournis par chacune des deux sources (voir partie résultats intitulée « *Comparaison entre les vols à main armée enregistrés dans l'état 4001 et ceux enregistrés par l'Office Central de Lutte Contre le Crime Organisé (OCLCO) entre 2008 et 2011, ainsi que les tableaux A2.2 et A2.3 en annexe* »).

La mise en évidence d'éléments de convergence en tendance, en particulier en ce qui concerne les vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand, permet d'étudier, à partir des données fournies par l'OCLCO, ce type de vols à main armée à un niveau plus fin que celui proposé par l'état 4001.

On identifie notamment avec davantage de précision le type des vols à main armée comptabilisés au sein de l'index 19. D'après le regroupement proposé par l'Observatoire, l'index 19 est composé de vols à main armée contre les particuliers sur la voie publique, contre les personnes morales chargées de la gestion d'un service public, ou les véhicules, y compris les taxis.

Les vols à main armée contre les taxis font partie de ceux visant les personnes morales du secteur marchand. D'après les données OCLCO qui, pour l'année 2011, différencient les taxis du reste des autres modes de transport tels que les véhicules de particuliers, ils représentent 30 vols enregistrés au cours de cette année.

En plus de fournir le nombre de vols à main armée enregistrés de 2008 à 2011 selon le type détaillé d'établissements, l'Observatoire a eu la possibilité, à partir des télégrammes archivés par l'OCLCO, de collecter des données supplémentaires sur les caractéristiques de certains faits constatés de vols à main armée commis ou tentés en 2009.

Constitution d'une base de données sur les faits de vols à main armée commis ou tentés en 2009

L'ONDRP a souhaité disposer d'informations qualitatives supplémentaires sur les faits de vols à main armée commis ou tentés à l'encontre des personnes morales du secteur marchand. Il a eu la possibilité de collecter des données qualitative à partir des télégrammes archivés par l'OCLCO, sur une année d'observation, soit 2009.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Les vols à main armée enregistrés qui ont fait l'objet d'une saisie par l'ONDRP sont ceux qui ont visé, en 2009, les agences à partir des télégrammes archivés par l'OCLCO bancaires (incluant ceux du groupe « La Poste »), les bijouteries (y compris les joailleries, horlogeries, orfèvreries), les petites et grandes surfaces d'alimentation générales et les entreprises de transport de fonds.

L'ONDRP a ainsi constitué un échantillon composés de faits de vols à main armée commis ou tentés en 2009. Parmi ceux-ci, 284 sont relatifs à des vols à main armée contre des agences bancaires (incluant ceux du groupe « La Poste »), 723 à des petites et grandes surfaces d'alimentation générales, 204 à des bijouteries-horlogeries-joailleries-orfèvreries et 34 à des entreprises de transport de fonds.

La saisie à partir des télégrammes archivés par l'OCLCO a permis de renseigner pour chaque fait, le degré de réalisation du vol à main armée (tenté / commis), la nature et le montant des objets volés appelés « butin », le nombre et le sexe des auteurs décrits dans les procédures, les circonstances comme, par exemple, le type d'armes utilisées (tableau D1).

Tableau D1 Description des variables étudiées à partir des données saisies à l'OCLCO.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Caractéristiques étudiées	Description	Tableaux méthodologiques obtenus	Tableaux de résultats obtenus
Petites et grandes surfaces d'alimentation générales et Bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries et Agences bancaires et Entreprises de transports de fonds	Degrés de réalisation	Le vol est commis si les auteurs emportent un butin, dans le cas contraire il est considéré comme tenté	Tableau 7 Tableau 8	
	Nature du butin	L'ensemble des objets volés au cours du vol à main armée et présentés dans le message de police judiciaire ont été regroupés par catégorie	Tableau A4.1	Tableau 9
	Montant du préjudice	Estimation du montant du préjudice si il était chiffré (uniquement si le type de butin volé est de l'argent ou des bijoux)	Tableau A4.2	Tableau 10
	Auteurs décrits dans les procédures	Nombre de personnes suspectées ainsi que le sexe	Tableau A4.3 Tableau A4.4	Tableau 11 Tableau 12
	Armes : dénombrement et nature	Une ou plusieurs armes. Arme de poing / arme d'épaule / explosif	Tableau A4.5	Tableau 13
	Vidéosurveillance	lorsque l'établissement est équipé de vidéosurveillance	Tableau A4.6	Tableau 14
	Visage du / des auteur(s) dissimulé(s)	Lorsque le ou les auteurs dissimulent leur visage derrière une cagoule, un casque, postiches, un masque, un vêtement	Tableau A4.7	Tableau 15
	Violences physiques	Chaque fois que la victime reçoit un coup de son agresseur ou qu'un coup de feu est tiré	Tableau A4.8	Tableau 16
	Séquestrations	Vols à main armée au-cours desquelles la victime est neutralisée, ligotée, enlevée, retenue en otage		
	Activité de l'établissement	Trois modalités différentes. Le vol à main armée a eu lieu au cours de l'activité de l'établissement, au moment de son ouverture ou au moment de sa fermeture.	Tableau A4.9	Tableau 17
Moment de la journée	Demi-journée de commission de l'infraction, jour ou nuit. Le jour correspond à la plage horaire 7 heure / 18 heure 59 et la nuit à la plage horaire 19 heure / 6 heure 59. Dans certaines situations, Il est difficile à déterminer si un vol à main armée a lieu à l'ouverture ou à la fermeture d'un commerce. Par exemple, un vol à main armée commis un mardi, de nuit, peut couvrir deux créneaux horaires différents : soit le mardi entre 00H01et 06H59, soit le mardi entre 19H00 et 23H59.	Tableau A4.10	Tableau 18	

Champ : France métropolitaine

Source : télégrammes, OCLCO - Saisie ONDRP

De plus, l'ONDRP a demandé à la police et à la gendarmerie des extractions statistiques portant sur les faits de vols à main armée commis ou tentés en 2009 à partir de leurs base de données opérationnelles. On verra qu'il sera alors possible de rapporter les nombres de vols à main armée par type d'établissements à leur nombre, tel qu'établi par l'INSEE, afin d'obtenir des taux de faits de vols à main armée enregistrés.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

L'ONDRP s'est adressé, d'une part, à la DCPJ (Direction centrale de la police judiciaire) qui est en charge de la base de données opérationnelles de la police nationale, le STIC-BN (base nationale du système d'enregistrement des infractions constatées) et d'autre part, à la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) pour demander des extractions à partir de son système JUDEX.

Ces bases contiennent des informations descriptives sur les faits constatés que ne fournit pas l'état 4001, comme par exemple, la date et le lieu de commission. Il s'agit cependant de deux outils distincts qui n'ont pas été conçus à des fins statistiques.

L'ensemble des libellés qui caractérisent les vols à main armée enregistrés au sein des bases de données opérationnelles de la police (STIC) et de la gendarmerie (JUDEX), ainsi que les regroupements effectués par l'Observatoire sont présentés en annexe (tableau A3.1).

Constitution d'une base de données à partir des infractions enregistrées par les services de police dans le STIC

La base de données reçue par la DCPJ est relative aux vols à main armée enregistrés par les services de police, commis ou tenté en 2009 en France métropolitaine. Elle est extraite du Système de traitement de l'infraction constatée (STIC). Le STIC est un fichier de police informatisé regroupant les informations relatives aux différentes circonstances des faits qui y sont enregistrés, à leur période de survenance ainsi qu'au lieu de commission de l'infraction. Y sont enregistrées uniquement les infractions portées à la connaissance des services de la police nationale.

La fiabilité des informations enregistrées dans le STIC dépend étroitement de la qualité et de l'exhaustivité des renseignements inscrits dans les procédures judiciaires qui en sont issues. De plus, le recueil de l'information est effectué par l'enquêteur et la qualité du fond documentaire inscrit dans le STIC dépend de la précision et de la rigueur dans la retranscription des renseignements obtenus.

Le thesaurus du STIC consacré au lieu de l'infraction est structuré hiérarchiquement selon le niveau de détail retranscrit dans la base de données. Par exemple, un commerce d'alimentation pourra être décrit comme étant un « COMMERCE », un « COMMERCE D'ALIMENTATION », une « GRANDE SURFACE » etc. Il en résulte que les informations disponibles sur la nature du lieu sont plus ou moins détaillées selon l'infraction.

L'extraction du STIC ne fournit pas directement le nombre de vols à main armée, car une même infraction, correspondant à un même fait peut apparaître à plusieurs reprises dans cette base de données. Ainsi, la base de donnée issue de ce système d'information, transmise à l'observatoire, contient 4 415 lignes, dont 249 sont des compléments d'information qui se rapportent à la ligne précédente (exemple : 1^{ère} ligne, commerce ; 2^e ligne, commerce d'alimentation). Les lignes pour lesquelles le niveau de renseignement était le moins détaillé ont été supprimées afin de n'en garder qu'une par infraction (dans notre exemple, la 1^{ère} ligne a été supprimé au profil de la deuxième).

Ont également été supprimées 322 lignes, correspondant à autant de vols à main armée qui n'entraient pas dans le champ de cette étude car le lieu du fait ne correspondait pas à une « personne morales du secteur marchand », mais à une « personne morales hors secteur marchand » ou encore à une « personne physique » (par exemple, parmi les 322 infractions supprimées, 86 d'entre elles se sont déroulées dans la « rue »).

Une fois ces deux opérations effectuées sur la base de données initiale, il restait 3 844 lignes, qui correspondent à autant d'infractions (tableau D2 ci-après). Cette nouvelle base de données correspond à l'ensemble des vols à main armée, contre les personnes morales du secteur marchand enregistrés par les services de police dans le STIC, commis ou tentés au cours de l'année 2009.

Constitution d'une base de données à partir des infractions enregistrées par les unités de gendarmerie et obtention d'une base commune STIC-JUDEX

La base de données JUDEX (système judiciaire de documentation et d'exploitation) est alimentée par les gendarmes à partir des messages d'information judiciaire (MIJ). Elle permet d'établir des rapprochements judiciaires à partir des faits saisis et enregistrés par les unités de gendarmerie nationale. Elle ne prend pas en compte les données issues des bases de données judiciaires « police ».

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Tableau D2. Répartition des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand en 2009, enregistrés dans le STIC par les services de police.

Données extraites du système de traitement de l'infraction constaté (STIC)	Données extraites du STIC	
	Nombre	Part (en %)
Nombre total de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand issus des systèmes d'information des services de police	3 844	100,0
Etablissements financiers	310	8,1
Agences du groupe « La poste »	147	3,8
Agences bancaires (hors Agences du groupe « La poste »)	163	4,2
Etablissements industriels ou commerciaux	3 500	91,1
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	881	22,9
Magasins non alimentaire spécialisé	204	5,3
Stations-service	193	5,0
Hôtels	203	5,3
Débit de boisson	277	7,2
Tabacs, presses	316	8,2
Bijouteries-horlogeries-joailleries-orfèvreries	240	6,2
Restaurants et assimilés	170	4,4
Magasins d'alimentation spécialisée	120	3,1
Pharmacies et commerces d'articles médicaux	117	3,0
Autre : services	82	2,1
Autre : tourisme, transport	17	0,4
Etablissements industriels ou commerciaux non renseigné*	680	17,7
Entreprises de transports de fonds	34	0,9

Champ : France métropolitaine

Source : Extraction vols à main armée 2009, STIC-BN, DCPJ - Traitement ONDRP

* Cette catégorie est composée des vols à main armée dont la nature du lieu n'était renseignée que par le libellé « commerce ». Information insuffisante pour déterminer précisément la nature de l'établissement victime.

Les données reçues de la DGGN correspondaient aux vols à main armée commis ou tentés en 2009, dans la France entière, à la différence des données reçues de la DCPJ qui se limitaient à la France métropolitaine.

La base de données contenait cinq onglets différents. Chacun des onglets correspondait à un premier regroupement des vols à main armée selon le lieu de déroulement de l'infraction et chacune des lignes contenues dans ces onglets correspondait à un vol à main armée. Le premier onglet intitulé « établissements financiers » contenait 90 lignes, le second intitulé « commerces », en contenait 776, le troisième intitulé « transports de fonds » en contenait 3, le quatrième intitulé « domiciles de particuliers » en contenait 281 et le cinquième intitulé « voie publique » en contenait 485.

Seules les infractions contenues dans les trois premiers onglets correspondent à des vols à main armée contre des personnes morales, les deux suivants étant relatifs à des personnes physiques. Ils ont donc été supprimés.

Suite à cette suppression, les infractions contenues dans ces trois onglets étaient au nombre de 869. Certaines d'entre elles s'étant déroulées en France, hors du territoire métropolitain, elles ont été supprimées afin de constituer une base de données dont le champ est équivalent à celui des données reçues par la DCPJ. Elles étaient au nombre de 69. Ont également été supprimées 80 lignes, enregistrées dans les trois premiers onglets mais correspondants à autant de vols à main armée contre des personnes physiques ou des personnes morales hors secteur marchand et qui, par conséquent, n'entraient pas dans le champ de cette étude.

Une fois l'ensemble de ces opérations effectuées sur la base de données initiale, il restait 720 lignes, qui correspondent à autant d'infractions. Cette nouvelle base de données correspond à l'ensemble des vols à main armée contre les personnes morales enregistrés par les unités de gendarmerie, commis ou tenté au cours de l'année 2009 (tableau D3).

Il a été possible de former à partir des 2 extractions du STIC et de JUDEX sur les vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand commis ou tentés en 2009 une base commune en se fondant sur :

- La même unité de compte : l'infraction ;
- Le même cadre temporel : l'année 2009 ;
- Le même périmètre géographique : la France métropolitaine ;
- Le même mode d'enregistrement : le date et le lieu de commission des faits ;
- Le même champ : les vols à main armée, commis ou tentés.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Tableau D3. Répartition des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand en 2009, enregistrés dans JUDEX par les unités de gendarmerie.

Données extraites du système judiciaire de documentation et d'exploitation (JUDEX)	Données extraites de JUDEX	
	Nombre	Part (en %)
Nombre total de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand issus des systèmes d'information des unités de gendarmerie	720	100,0
Etablissements financiers	84	11,7
Agences du groupe « La poste »	56	7,8
Agences bancaires (hors Agences du groupe « La poste »)	28	3,9
Etablissements industriels ou commerciaux	636	88,3
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	155	21,5
Bijouteries-horlogeries-joailleries-orfèvreries	28	3,9
Tabacs, presses	106	14,7
Débit de boisson	35	4,9
Stations-service	88	12,2
Magasins non alimentaire spécialisé	39	5,4
Hôtels	4	0,6
Restaurants et assimilés	38	5,3
Magasins d'alimentation spécialisée	34	4,7
Pharmacies et commerces d'articles médicaux	11	1,5
Autre : service	0	0,0
Autre : tourisme, transport	2	0,3
Etablissements industriels ou commerciaux non renseigné *	96	13,3
Etablissements industriels ou commerciaux	0	0,0

Champ : France métropolitaine

Source : Extraction vols à main armée 2009, JUDEX, DGGN - Traitement ONDRP

* Cette catégorie est composée des vols à main armée dont la nature du lieu n'était renseignée que par le libellé « commerce ». Information insuffisante pour déterminer précisément la nature de l'établissement victime.

Éléments de comparaison entre la base de données commune STIC-JUDEX constituée par l'ONDRP et l'état 4001

Les informations disponibles dans les bases de données opérationnelles de la police et de la gendarmerie sur le lieu des vols à main armée ont permis à l'ONDRP de les répartir selon une nomenclature commune qui distingue les vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand selon l'établissement visé. Ce niveau de détail n'étant pas disponible dans l'état 4001, ils ont ensuite été agrégés pour être comparés aux index 15, 16 et 17 (tableau D4).

Tableau D4. Répartition des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand en 2009, enregistrés dans le STIC par les services de police et dans JUDEX par les unités de gendarmerie. Création d'une nomenclature commune à partir des deux sources.

Vols à main armée contre les personnes morales en 2009: constitution ONDRP	Ensemble	Dont Données STIC	Dont Données JUDEX
Nombre total de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand issus des systèmes d'information des services de police et les unités de gendarmerie	4 564	3 844	720
Etablissements financiers	394	310	84
Agences du groupe « La poste »	203	147	56
Agences bancaires (hors Agences du groupe « La poste »)	191	163	28
Etablissements industriels ou commerciaux	4 136	3 500	636
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	1 036	881	155
Bijouteries-horlogeries-joailleries-orfèvreries	232	204	28
Tabacs-presses	299	193	106
Débit de boisson	238	203	35
Stations-service	365	277	88
Magasins non alimentaire spécialisé	355	316	39
Hôtels	244	240	4
Restaurants et assimilés	208	170	38
Magasins d'alimentation spécialisée	154	120	34
Pharmacies et commerces d'articles médicaux	128	117	11
Autre : service	82	82	0
Autre : tourisme, transport	19	17	2
Non renseigné *	776	680	96
Transports de fonds	34	34	0

Champ : France métropolitaine

Source : Extraction vols à main armée 2009, STIC-BN, DCPJ - JUDEX, DGGN ; Traitement ONDRP

* Cette catégorie est composée des vols à main armée dont la nature du lieu n'était renseignée que par le libellé « commerce ». Information insuffisante pour déterminer précisément la nature de l'établissement victime.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Tableau D5. Répartition du nombre de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand en 2009 issu des systèmes d'information et des faits constatés par la police et la gendarmerie.

Vols à main armée contre les personnes morales en 2009: comparaison des données extraites des systèmes d'information de la police et de la gendarmerie avec les faits constatés dans l'état 4001	Systèmes d'information de la police et de la gendarmerie (STIC/JUDEX)	Faits constatés par la police et la gendarmerie (état 4001)	Différences entre les deux sources	Rapport (STIC et JUDEX) / (état 4001) (en %)
Personnes morales du secteur marchand	4 564	4 652	+ 88	98,1
Etablissements financiers	394	397	+ 3	99,2
Etablissements industriels et commerciaux	4 136	4 226	+ 90	97,9
Entreprises de transports de fonds	34	29	- 5	117,2

Source : Extraction vols à main armée 2009, STIC-BN, DCPJ - JUDEX, DGCN - État 4001 annuel, DCPJ ; Traitement ONDRP.

Le nombre de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand commis ou tentés en 2009 enregistrés soit dans le STIC, soit dans JUDEX, soit 4 564 d'après la base commune conçu par l'ONDRP en 2009, à vocation à être comparé aux 4 652 faits constatés en 2009 pour les index 15 à 17 de l'état 4001 (tableau D5). La différence de 88 faits représente moins de 2% de ces 2 nombres.

D'après la distinction des vols avec armes à feu contre les personnes morales du secteur marchand par index, la différence est de 3 vols à main armée s'agissant des établissements financiers, de 90 pour les établissements industriels et commerciaux et de 5 pour les entreprises de transport de fonds.

Les différences observées peuvent être considérées comme faibles. On rappelle que dans les bases de données dites opérationnelles, les faits sont enregistrés à la date de commission à la différence de l'état 4001 qui recense les faits selon la date d'enregistrement.

Selon l'ONDRP, les informations statistiques que fournit la base de données sur les vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand commis ou tentés en 2009 qu'il a constitué à partir d'extractions du STIC et de JUDEX, peuvent être considérées comme représentatives des faits constatés de vols à main armée correspondant enregistrés en 2009 dans l'état 4001.

Imputation du type d'établissement visés pour les faits vols à main armée contre les commerces insuffisamment caractérisés

Dans la base de données commune STIC-JUDEX, 776 faits de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand commis ou tentés en 2009 ont visé des « commerces », sans plus de précision. Cette information est suffisante pour les inclure au sein des « vols à main armée contre établissements industriels et commerciaux ». Elle ne permet cependant pas de disposer d'une information aussi détaillée que pour les autres vols à main armée contre des commerces.

L'Observatoire aurait pu choisir de bâtir les résultats sur les seules données pour lesquelles on dispose de l'information, sans apport de correction particulière pour traiter l'information partiellement manquante.

Si ce choix avait été retenu, on aurait dû se contenter d'un nombre de vols à main armée par établissements, inférieur à celui que l'on aurait enregistré si la nature de l'ensemble des établissements industriels et commerciaux avait été renseigné, ce qui, quand on aurait rapporté leur nombre au nombre d'établissement correspondant, aurait eu pour effet de sous-estimer les ratios.

Pour illustrer ce propos, prenons l'exemple du nombre de vols à main armée contre les bijouteries en 2009, soit 232, et le nombre de bijouteries, soit 8 024. Le rapport entre ces deux valeurs est de 28,9 %, mais il est probable que ce taux soit sous-estimé, puisque on suppose qu'un certain nombre de vols à main armée contre ce type d'établissement ont été enregistrés sous le libellé « commerce », sans d'avantage d'information sur la nature du lieu, ce qui rend impossible leur identification.

Deux méthodes sont usuellement utilisées pour corriger le biais introduit par des données incomplètes. Il s'agit de la correction par pondération et de celle par imputation. À la différence de la méthode de pondération qui consiste à « gonfler » le poids des mis en cause pour lesquels on dispose de l'information afin de compenser ceux pour lesquels on ne l'a pas, l'imputation consiste à remplacer les données absentes par des données « plausibles » et ainsi traiter les données imputées comme des données réelles. C'est cette méthode qui a été retenue.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Afin de remplacer les données absentes par des données « plausibles », il s'agit dans un premier temps d'utiliser les informations auxiliaires disponibles. Dans notre cas, nous connaissons le lieu de déroulement des vols à main armée pour une majorité d'entre eux.

Rappelons que les thesaurus du STIC et de JUDEX consacrés aux lieux des infractions sont structurés hiérarchiquement selon le niveau de détail retranscrit dans la base de données. Par exemple, un commerce d'alimentation pourra être décrit comme étant un COMMERCE, un COMMERCE D'ALIMENTATION ou encore COMMERCE GRANDE SURFACE etc.

Il en résulte que les informations disponibles sur la nature du lieu sont plus ou moins détaillées selon l'infraction. Ainsi pour 776 infractions, 96 issues de JUDEX et 680 du STIC, le lieu de commission du fait n'est renseigné que par le libellé suivant : « COMMERCE ».

Les 776 valeurs partiellement renseignées seront donc imputées à l'ensemble des autres établissements, pour lesquelles on a d'avantage de précision sur la nature du lieu et qui s'apparentent à des commerces (exemple : COMMERCE BIJOUTERIE devient BIJOUTERIE).

Ont également été exclus de l'imputation les établissements qui ne sont jamais retranscrits dans les bases documentaires issues du STIC et de JUDEX comme étant des « commerces », soit d'après les informations transmises par la police et la gendarmerie, les établissements suivants :

- L'ensemble des « établissements financiers » : banques et bureaux de postes.
- Les transports de fonds.

L'imputation de données ne se fait pas strictement au hasard, mais en tenant compte de la répartition des vols à main armée par types de commerces, à partir de ceux pour lesquels elle est connue. De plus cette opération a été faite distinctement pour les données STIC et pour les données JUDEX, ce qui nous permet de prendre en compte les disparités qu'il peut exister entre la zone police et la zone gendarmerie.

Pour chacune des deux bases de données, à partir de la répartition des vols à main armée dont la nature de l'établissement visé est renseignée, on a pu estimer la probabilité associée à un vol à main armée contre un commerce de s'être produit dans un lieu ou dans un autre.

Ensuite, chacun des 776 vols à main armée dont on ne connaît pas précisément la nature du lieu de l'infraction se voit attribuer une valeur comprise entre 0 et 1 selon un tirage au hasard²¹. On effectue ensuite, pour chacun de ces vols à main armée, la correspondance entre le chiffre tiré au hasard et les probabilités associées aux vols à main armée dont on connaît le lieu de commission, ce qui permet de déterminer un établissement commercial « plausible ».

Ainsi, la répartition des vols pour lesquels le type détaillé d'établissement a été imputé est très proche de celle pour lesquels on connaissait l'information (tableau D6). Les légères différences provenant du fait que la base de données STIC a été imputé séparément de la base de données JUDEX.

Tableau D6. Répartition du nombre initial et du nombre imputé de vols à main armée contre les établissements industriels et commerciaux en 2009, par établissements.

Les vols à main armée contre établissements industriels et commerciaux commis ou tentés en 2009 enregistrés dans le STIC ou dans JUDEX	Les vols enregistrés pour lesquels le type détaillé d'établissement est renseigné		Les vols enregistrés pour lesquels le type détaillé d'établissement a été imputé		Les vols enregistrés par type détaillé d'établissement renseigné ou imputé	
	en nombre	Part (en %)	en nombre	Part (en %)	en nombre	Part (en %)
Etablissements industriels ou commerciaux	3 360	100,0	776	100,0	4 136	100,0
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	1 036	30,8	219	29,0	1 255	30,3
Bijouteries-horlogeries-joailleries-orfèvreries	232	6,9	63	5,8	289	7,0
Tabacs-presses	299	8,9	88	7,7	365	8,8
Débit de boisson	238	7,1	92	6,6	287	6,9
Stations-service	365	10,9	66	11,9	457	11,0
Magasins non alimentaire spécialisé	355	10,6	57	8,1	443	10,7
Hôtels	244	7,3	49	8,8	307	7,4
Restaurants et assimilés	208	6,2	50	8,3	258	6,2
Magasins d'alimentation spécialisée	154	4,6	34	4,3	188	4,5
Pharmacies et commerces d'articles médicaux	128	3,8	35	3,3	163	3,9
Autre : service	82	2,4	20	2,4	102	2,5
Autre : tourisme, transport	19	0,6	3	0,5	22	0,5

Champ : France métropolitaine

Source : Extraction vols à main armée 2009, STIC-BN, DCPJ - JUDEX, DGCN ; Traitement ONDRP

••• (21) L'introduction du hasard dans le processus d'imputation se fait avec la fonction « Alea » du logiciel Excel©.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Ainsi, cette démarche nous permet de distinguer l'ensemble des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand commis ou tenté en 2009, selon le commerce visé, ce qui nous permet de rapporter les nombres de vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand distingués selon le type d'établissement aux établissements correspondants.

Si on reprend l'exemple des vols à main armée contre les bijouteries, après imputation leur nombre est de 295, soit 63 de plus que le nombre recensé initialement. Le rapport entre ces deux valeurs atteint, après pondération, 36,8%, un ratio sensiblement supérieur à celui calculé précédemment (il est de 28,9% sans imputation).

Utilisation de la base permanente des équipements (BPE) pour le calcul des taux de vols à main armée par établissements

Les informations disponibles dans les bases de données, communiquées par la police et la gendarmerie, ont permis à l'ONDRP de caractériser l'ensemble des vols à main armée de l'année 2009 comme étant, soit dirigés contre des établissements financiers, contre des établissements industriels et commerciaux ou contre des entreprises de transport des fonds.

Une fois ce premier classement effectué, les vols à main armée ont ensuite été agrégés à un niveau plus fin que celui proposé dans l'état 4001, à savoir la nature de l'établissement victime.

On considère ici, que l'établissement constitue le niveau d'agrégation le plus adapté pour les raisons suivantes :

- L'établissement est la cible du malfaiteur au cours des vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand et dans ce contexte, il fait figure de victime morale.
- L'établissement a l'avantage d'être une unité de production localisée géographiquement. En effet, même si elle dépend juridiquement d'une entreprise²², à la différence de celle-ci, elle est individualisée et existe physiquement.
- L'établissement constitue le niveau le mieux adapté pour une approche géographique. Son périmètre est relativement homogène et son activité principale apparaît proche du produit qu'elle commercialise.

L'ONDRP propose pour les établissements pour lesquels il en a la possibilité de rapporter le nombre de vols à main armée contre chacune des personnes morales du secteur marchand identifiées dans la base de données issue des systèmes d'information de la police et de la gendarmerie, aux nombres d'établissements dont la nature est similaire.

Le dénombrement des établissements en activité sur le territoire métropolitain en 2009 a été accessible grâce à un produit mis en ligne par l'INSEE appelé « Dénombrement des entreprises et des établissements » qui contient des données sur le parc d'entreprises et d'organismes et sur le parc d'établissements, en activité au 1^{er} janvier 2010 en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Le dénombrement des établissements a été mis à jour au 1^{er} janvier à partir des données collectées au cours de l'année précédente, soit 2009, ce qui correspond à notre année d'étude.

Du fait du caractère évolutif du répertoire SIRENE (voir définitions), l'INSEE déconseille d'utiliser les données en évolution : « une partie des cessations est connue par des enquêtes dont le volume est variable d'une année à l'autre. Les enquêtes d'amélioration du répertoire SIRENE peuvent cibler un ou plusieurs secteurs d'activité particuliers, ou une catégorie d'entreprises particulière et donc générer des évolutions à la baisse pour les unités concernées ». Avertissement pris en compte par l'ONDRP puisque les ratios « nombre de vols à main armée / nombre d'établissements dont la nature est similaire » présentés dans cette étude ne portent que sur une année (2009).

De plus, l'INSEE préconise de regrouper les établissements quand leur définition est relativement proche (c'est le cas par exemple, pour l'épicerie et la superette). Afin de prendre en compte cette recommandation, l'ONDRP a regroupé les établissements dont l'activité principale était similaire. Par exemple la rubrique « petites et grandes surfaces » regroupe les hypermarchés, les supermarchés, les superettes, les épiceries ainsi que les établissements de vente de produits surgelés. Ce sont, pour chacun de ces établissements, des commerces à prédominance alimentaire (tableau A3.2).

••• (22) Une entreprise peut comprendre un ou plusieurs établissements, alors qu'un établissement est unique.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Le périmètre et la définition des établissements retenus dans cette étude sont conformes à ceux retenus par l'INSEE. L'utilisation d'une même nomenclature permet de rapporter le nombre de vols à main armée, par établissements, aux nombres d'établissements correspondants et ainsi de calculer des taux de vols à main armée par établissements.

Malgré la prise en compte de l'ensemble des précautions nécessaires à l'exploitation de cette base de données, les taux de vols à main armée par établissements présentés dans cette étude, qui résultent du rapport entre le nombre de vols à main armée contre un établissement et le nombre d'établissement de la même nature, doivent être interprétés avec précaution.

En effet, les établissements sont dénombrés à partir de leur activité principale. N'est donc pas prise en compte l'activité secondaire (par exemple, une station essence peut constituer une activité secondaire pour un supermarché). De plus, un même établissement peut être victime de plusieurs vols à main armée au cours de la même année.

Sans prétendre à l'exactitude, les taux peuvent être considérés comme un outil permettant d'apporter un éclairage utile sur le sujet. Ainsi, la base de données constituée par l'ONDRP offre la possibilité de décliner le nombre de vols à main armée contre les personnes morales, par établissements (tableau Z2). Cette opportunité permet à l'ONDRP de proposer une localisation relativement précise de ce type d'infraction, pour l'année 2009.

L'utilisation de cette nomenclature a permis de déterminer le type d'établissement victime du vol à main armée contre des personnes morales du secteur marchand, pour 4 402 vols à main armée parmi 4 564, soit 96,5 % de l'ensemble.

Parmi ceux-ci, 394 ont pu être caractérisés comme s'étant déroulés, dans des établissements financiers. S'agissant des 4 136 vols à main armée recensés comme étant attentés contre des établissements industriels et commerciaux, 128 d'entre eux n'ont pas pu être rapportés aux établissements de même nature car on ne disposait pas, pour ces catégories, du nombre d'établissements correspondant dans la BPE.

On fait ici référence à la catégorie « autre » composée des entreprises de service et de tourisme et de transport. Les vols à main armée de cette catégorie n'ont pas été rapportés aux établissements de même nature. Les établissements qui y sont regroupés sont nombreux et ne représentent, pour chacun d'entre eux, que très peu de vols à main armée.

Rappelons que l'ONDRP n'a pas pu, pour 776 des 4 136 vols à main armée contre des établissements industriels et commerciaux, déterminer quels types de produits ces établissements commercialisaient, faute d'informations disponibles. En effet, pour ces vols à main armée, l'information disponible sur les fichiers communiqués par la police et la gendarmerie, permettant de déterminer le type d'établissement se limitait à « commerce », sans les caractériser d'avantage.

Nous avons vu que l'ONDRP a fait le choix de ne pas exclure ces 776 vols à main armée, pour lesquels on ne connaît pas la nature de l'établissement visé, mais de les pondérer afin de les intégrer à l'analyse.

* * *

ANNEXE 1. Définitions

État 4001 : L'état 4001 est un tableau récapitulatif de l'activité de constatation, d'élucidation et de mis en cause de chaque service de police et chaque unité de gendarmerie (voir annexe 1, « Définitions »). Il comprend douze colonnes (Image 1) dont les faits constatés, les faits élucidés et une répartition des personnes mises en cause selon trois critères sur huit colonnes : « Laissées en liberté / Écrouées », « Français / Étrangers » et « Hommes de moins de 18 ans / Hommes de plus de 18 ans / Femmes de moins de 18 ans / Femmes de plus de 18 ans ».

À chaque fois qu'un policier ou qu'un gendarme rédige une procédure pour un crime ou un délit non routier et la transmet au procureur de la République, elle est comptabilisée comme un fait constaté.

Fait constaté : Nom donné aux enregistrements statistiques dans l'état 4001. Ils sont définis comme des « crimes ou délits, commis ou tentés, consignés dans une procédure qui sera transmise à l'autorité judiciaire ». Une procédure peut faire état de plusieurs faits constatés par les forces de l'ordre.

Le nombre de faits constatés est une statistique d'activité d'enregistrement. Pour les procédures ayant pour origine une plainte, l'enregistrement statistique est associé à l'activité d'accueil des plaignants et de la saisie de leurs plaintes. Pour les procédures d'infractions révélées par l'action des services, qui sont des infractions à une législation ne faisant pas de victime, la constatation d'un fait est liée à l'activité d'initiative des services.

Établissement (définition INSEE) : Une personne juridique, physique ou morale, est « matérialisée » par un ou plusieurs lieux d'implantation géographique. Chacun de ces lieux géographiques est une unité légale locale, rattachée à l'unité légale. Le concept d'établissements du champ des activités marchandes hors agriculture rassemble les unités légales locales répondant aux critères suivants :

- appartenir à une entreprise ;
- exercer une activité économique réelle ;
- exercer une activité économique à caractère marchand, c'est-à-dire produire des biens et/ou des services destinés à la vente ;
- exercer une activité dans les secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (l'agriculture est exclue du champ).

Répertoire SIRENE (définition INSEE) : « Le REE (Répertoire des entreprises et des établissements) - SIRENEe (Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises et de leurs Établissements), est en France le point de départ du dispositif d'étude du dénombrement des entreprises et des organismes et de leurs établissements. Il gère un identifiant unique attribué aux personnes morales et physiques, le numéro SIRENE, ainsi qu'à chacun de leurs établissements, le numéro Siret. Le champ des fichiers de dénombrement a été défini de manière à être le plus large possible, en excluant uniquement les unités sans réalité économique ou appartenant à des populations pour lesquelles la qualité du dénombrement serait insuffisante. »

Personne morale du secteur marchand : Le droit distingue deux catégories de personnes juridiques, les personnes physiques et les personnes morales. Alors qu'une personne physique est un être humain vivant, sans distinction de sexe, de race, et de religion, conformément au préambule de la constitution, une personne morale est un groupement d'individus réunis dans un intérêt commun.

Le droit distingue deux types de personnes morales, les personnes morales de droit public et les personnes morales de droit privé. Les personnes morales de droit public regroupent les collectivités publiques (l'État, les régions, les départements, les communes), les établissements publics (universités, hôpitaux...). Les personnes morales de droit privé sont créées par la volonté de certains individus (société, une association, un syndicat...).

Parmi les personnes morales de droit privé, on fait encore une distinction entre personne morale de droit privé à but lucratif, et personne morale de droit privé à but non lucratif. Alors que la personne morale de droit privé à but lucratif a pour objectif de faire des bénéfices, la personne morale de droit privé à but non lucratif poursuit un but autre que la recherche de bénéfices.

Dans cette étude, seuls les vols à main armée contre des personnes morales de droit privé à but lucratif ont été retenus. Ainsi les particuliers à leur domicile ou hors du domicile ainsi que les établissements d'assistance et les administrations ne feront pas l'objet de cette étude.

Auteurs décrits dans les procédures saisies à l'OCLCO : Le nombre d'auteurs décrits dans les télégrammes archivés par l'OCLCO est déterminé à partir de trois sources distinctes, les déclarations de la victime, les identifications à la suite des interpellations par la police et la gendarmerie ainsi que les évolutions de l'enquête. On se place, ici, à un niveau antérieur à celui de l'enregistrement du procès-verbal. Par conséquent, le nombre de personnes suspectées est supérieur au nombre de personnes mises en cause recensé dans l'état 4001.

ANNEXE 2. Exploitation des données transmises par l'OCLCO

Tableau A2.1 Création d'une nouvelle nomenclature à partir des données OCLCO

Nomenclature OCLCO de 2008 à 2010	Nomenclature OCLCO en 2011	Nomenclature ONDRP de 2008 à 2011
Etablissements financiers		
Agences bancaires	Etablissements bancaires Bureaux de change	Agences bancaires (hors agences postales)
La Poste	Etablissements de "la poste"	Agences postales
Etablissements industriels ou commerciaux		
Grandes surfaces	Grandes surfaces (> 400 m ²) (hyper, super)	Grandes surfaces
Commerces de proximité + Courses et jeux (PMU, casino...)	Moyennes surfaces (< 400 m ²) (superettes)	Commerces de proximité y compris courses et jeux (PMU, casinos...)
	Débits de boissons / restaurants/ restauration rapide ou ambulante	
	Parfumeries / instituts / coiffure Hôtels	
	Tabac / pmu / française des jeux Autres commerces de proximité	
	Casinos / cercles de jeux	
Bijouteries / joailleries / horlogeries / orfèvreries	Bijouteries / joailleries / horlogeries / orfèvreries	Bijouteries / joailleries / horlogeries / orfèvreries
Pharmacies	Pharmacies	Pharmacies
Stations-service	Stations-service	Stations-service
Autres établissements industriels et commerciaux	Autres sociétés industrielles et commerciales	Autres établissements industriels et commerciaux
Entreprises de transports de fonds		
Transports de fonds organisés (blindés et valises sécurisées)	Centres-forts Véhicules blindés véhicules banalisés de transport de fonds (valises à maculation)	Transports de fonds organisés (blindés et valises sécurisées)
Transports de fonds inorganisés (dabistes et < 30 000€)	Dabistes Véhicules transports de fonds hors réglementation (< 30 000€)	Transports de fonds inorganisés (dabistes et < 30 000€)
Particuliers à leur domicile		
Particuliers à leur domicile	Particuliers à leur domicile	Particuliers à leur domicile
Autres		
Particuliers sur la voie publique	Particuliers sur la voie publique	Particuliers sur la voie publique
Taxis et véhicules + divers (ex : conducteurs de bus)	Véhicules particuliers	Taxis et véhicules + divers
	Taxis et transports de personnes	
	Véhicules de livraisons et fret léger	
	Ensembles routiers, fret, engins (terrassment, chantier...)	
	Divers	
Professions libérales	Professions libérales	Professions libérales
Trésor Public	Trésor public	Trésor Public
Autres établissements publics (piscines, musées...)	Autres établissements publics (piscines, musées...)	Autres établissements publics (piscines, musées...)
PTT préposés	Pas d'équivalence en 2011	PTT préposés (hors 2011)

Source : recensement OCLCO ; Traitement ONDRP

ANNEXE 2. Exploitation des données transmises par l'OCLCO

Tableau A2.2 Répartition des faits constatés et des faits enregistrés par l'OCLCO entre 2008 et 2011 pour vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand.

Vols à main armée avec armes à feu: comparaison des faits constatés (police / gendarmerie) avec les données OCLCO		2008	2009	2010	2011
Vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand	Faits constatés "état 4001"	3 961	4 652	4 011	3 505
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 691	- 641	- 506
	Variations annuelles (en %)	-	+ 17,4	- 13,8	- 12,6
	Télégrammes "OCLCO"	3 828	4 245	3 880	3 433
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 417	- 365	- 447
	Variations annuelles (en %)	-	+ 10,9	- 8,6	- 11,5
Rapport "OCLCO / état 4001" en %	96,6	91,3	96,7	97,9	
Vols à main armée contre les établissements financiers	Faits constatés "état 4001"	429	397	336	236
	Variations annuelles (en volume)	-	- 32	- 61	- 100
	Variations annuelles (en %)	-	- 7,5	- 15,4	- 29,8
	Télégrammes "OCLCO"	382	309	254	199
	Variations annuelles (en volume)	-	- 73	- 55	- 55
	Variations annuelles (en %)	-	- 19,1	- 17,8	- 21,7
Rapport "OCLCO / état 4001" en %	89,0	77,8	75,6	84,3	
Vols à main armée contre les établissements industriels et commerciaux	Faits constatés "état 4001"	3 502	4 226	3 633	3 206
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 724	- 593	- 427
	Variations annuelles (en %)	-	+ 20,7	- 14,0	- 11,8
	Télégrammes "OCLCO"	3 396	3 907	3 573	3 186
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 511	- 334	- 387
	Variations annuelles (en %)	-	+ 15,0	- 8,5	- 10,8
Rapport "OCLCO / état 4001" en %	97,0	92,5	98,3	99,4	
Vols à main armée contre les entreprises de transports de fonds	Faits constatés "état 4001"	30	29	42	63
	Variations annuelles (en volume)	-	- 1	+ 13	+ 21
	Variations annuelles (en %)	-	- 3,3	+ 44,8	+ 50,0
	Télégrammes "OCLCO"	50	29	53	48
	Variations annuelles (en volume)	-	- 21	+ 24	- 5
	Variations annuelles (en %)	-	- 42,0	+ 82,8	- 9,4
Rapport "OCLCO / état 4001" en %	166,7	100,0	126,2	76,2	

Champ : France métropolitaine

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; recensement OCLCO ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Exploitation des données transmises par l'OCLCO

Tableau A2.3 Répartition des faits constatés et des faits enregistrés par l'OCLCO entre 2008 et 2011 pour vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand.

Vols à main armée avec armes à feu: comparaison des faits constatés (police / gendarmerie) avec les données OCLCO		2008	2009	2010	2011
Vols à main armée contre les personnes physiques et contre les personnes morales du secteur non marchand	Faits constatés "état 4001"	2 146	2 422	2 187	2 221
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 276	- 235	+ 34
	Variations annuelles (en %)	-	+ 12,9	- 9,7	+ 1,6
	Télégrammes "OCLCO"	1 672	1 926	1 847	1 998
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 254	- 79	+ 151
	Variations annuelles (en %)	-	+ 15,2	- 4,1	+ 8,2
Rapport "OCLCO / état 4001" en %	77,9	79,5	84,5	90,0	
Vols à main armée contre les particuliers à leur domicile	Faits constatés "état 4001"	607	673	674	689
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 66	+ 1	+ 15
	Variations annuelles (en %)	-	+ 10,9	+ 0,1	+ 2,2
	Télégrammes "OCLCO"	471	498	524	600
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 27	+ 26	+ 76
	Variations annuelles (en %)	-	+ 5,7	+ 5,2	+ 14,5
Rapport "OCLCO / état 4001" en %	77,6	74,0	77,7	87,1	
Autres vols à main armée	Faits constatés "état 4001"	1 539	1 749	1 513	1 532
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 210	- 236	+ 19
	Variations annuelles (en %)	-	+ 13,6	- 13,5	+ 1,3
	Télégrammes "OCLCO"	1 201	1 428	1 323	1 398
	Variations annuelles (en volume)	-	+ 227	- 105	+ 75
	Variations annuelles (en %)	-	+ 18,9	- 7,4	+ 5,7
Rapport "OCLCO / état 4001" en %	78,0	81,6	87,4	91,3	

Champ : France métropolitaine

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; recensement OCLCO ; Traitement ONDRP

ANNEXE 3. Exploitation des données transmises par les services de police et les unités de gendarmerie

Tableau A3.1 Intitulés des différents lieux d'occurrences des vols à main armée enregistrés dans le STIC et JUDEX en 2009..

Correspondance "état 4001"	Type d'établissements	Libellés STIC	Libellés JUDEX
Vols à main armée contre les personnes morales du secteur marchand			
Index 15: établissements financiers	Etablissements financier (Y compris banque postale)	BANQUE; ETABLISSEMENT BANCAIRE; ETABLISSEMENT FINANCIER; AGENCE BANQUE; BUREAU DE POSTE; ETABLISSEMENT POSTAL	ETABLISSEMENT FINANCIER; ETABLISSEMENT FINANCIER; ETABLISSEMENT FINANCIER POSTE; ETABLISSEMENT FINANCIER AGENCE POSTALE; ETABLISSEMENT FINANCIER BANQUE POSTALE
Index 16: établissements industriels ou commerciaux	Commerces: type non renseigné	COMMERCE	COMMERCE; MAGASIN
	Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	COMMERCE D'ALIMENTATION; MAGASIN D'ALIMENTATION; HYPERMARCHÉ; SUPERETTE; SUPERMARCHÉ; GRANDE SURFACE; COMMERCE DE PRODUITS SURGELES	SUPERMARCHÉ; COMMERCE ALIMENTAIRE; COMMERCE ALIMENTATION; COMMERCE SUPERETTE; COMMERCE SUPERMARCHÉ; SUPERMARCHÉ; SUPERETTE; COMMERCE EPICERIE; COMMERCE MAGASIN DE FRUITS ET LEGUMES; GRANDE SURFACE; COMMERCE PRIMEUR
	Magasins non alimentaire spécialisé	COMMERCE D'ACCESSOIRES DE VEHICULE; COMMERCE D'ARTICLES DE SPORT; COMMERCE DE BRICOLAGE; COMMERCE DE CHAUSSURES; COMMERCE DE JOUETS; COMMERCE DE MATERIEL INFORMATIQUE; COMMERCE DE PAPIERS PEINTS; COMMERCE DE PHOTO; COMMERCE DE PRET A PORTER; COMMERCE DE TELEPHONIE; COMMERCE DE VETEMENTS; COMMERCE DE VIDEO; COMMERCE DE VINS ET SPIRITUEUX; COMMERCE D'ELECTRO MENAGER; COMMERCE D'OPTIQUE; FLEURISTE; PARFUMERIE; QUINCAILLERIE	COMMERCE ELECTROMENAGER; COMMERCE FLEURISTE; COMMERCE VETEMENT; COMMERCE BOTANIC; COMMERCE MAGASIN DE DIETETIQUE; COMMERCE MAGASIN DE FLEURS; COMMERCE MAGASIN DE VETEMENTS; COMMERCE MAGASIN TELEPHONIE; COMMERCE QUINCAILLERIE; COMMERCE MOTOCULTURE; COMMERCE JARDNERIE; COMMERCE INFORMATIQUE; COMMERCE HORTICULTURE ANIMALERIE; COMMERCE BRICOLAGE; COMMERCE PAFUMERIE
	Stations-service	STATIONS-SERVICE	STATIONS-SERVICE; STATION CARBURANT; STATION ESSENCE
	Hôtel	HOTEL	HOTEL; COMMERCE HOTEL RESTAURANT
	Débit de boisson	DEBIT DE BOISSONS; BRASSERIE; BAR;	BAR; CAFE BAR; PMU; COMMERCE BAR; COMMERCE TABAC PRESSE; DEBIT DE BOISSON
	Tabacs, presses	BUREAU DE TABAC; BUREAU DE PRESSE; LIBRAIRIE; LIBRAIRIE PAPETERIE; PAPETERIE; COMMERCE DE JOURNAUX	TABAC; BUREAU DE TABAC; COMMERCE BUREAU DE TABAC; COMMERCE TABAC PRESSE; COMMERCE PRESSE; TABAC; COMMERCE TABAC JOURNAUX
	Bijouterie. Horlogerie. Joaillerie. Orfèvrerie	BIJOUTERIE; HORLOGERIE; JOAILLERIE	BIJOUTERIE; COMMERCE BIJOUTERIE
	Restaurants et assimilés	RESTAURANT; PIZZERIA; FAST FOOD; SNACK; CAFETERIA	RESTAURANT; RESTAURANT PIZZERIA; COMMERCE RESTAURANT; COMMERCE PIZZERIA; COMMERCE SNACK
	Magasins d'Alimentation spécialisée	BOUCHERIE; BOULANGERIE; BOULANGERIE PATISSERIE; ROTISSERIE	BOULANGERIE; COMMERCE BOUCHERIE; COMMERCE BOULANGERIE
Pharmacies et commerces d'articles médicaux	PHARMACIE	COMMERCE PHARMACIE; PHARMACIE	
Autre: services	CABINET D'AVOCAT; CINEMA; COMPAGNIE D'ASSURANCES; GARAGE; IMPRIMERIE; PISCINE; PRESSING; RESEAU TELEPHONIQUE; SALON DE COIFFURE; SAUNA; STATION DE LAVAGE DE VEHICULES; TAXI		
Autre: tourisme, transport	AEROPORT; AGENCE DE LOCATION DE VEHICULES; AGENCE DE VOYAGES; AIRE D'AUTOROUTE; AUTOBUS; AUTOROUTE	CAMPING; STATION SKI	
Index 17: entreprises de transports de fonds	Transport de fonds	TRANSPORTEUR DE FONDS VEHICULE NON BLINDES SECURISE; TRANSPORTEUR DE FONDS VEHICULE BLINDES SECURISE	
Autres vols à main armée			
Index 18: particuliers à leur domicile	Particuliers à leur domicile	RESIDENCE PRINCIPALE; RESIDENCE SECONDAIRE	RESIDENCE PRINCIPALE; RESIDENCE SECONDAIRE
Index 19: autres	Particuliers hors du domicile	VOIE PUBLIQUE; VOITURE; STADE; TOILETTES; PARKING; ROUTE; RUE; GARE; RER; COURS D'EAU; TERRASSE; PARTIES COMMUNES D'IMMEUBLES; BUREAUX	VOIE PUBLIQUE; AIRE REPOS; BOIS FORET; CHAMP; PLAGE; PARKING; METRO; RER; LAC
Index 19: autres	Etablissements d'assistance et administrations (excepté bureaux de poste)	LOCAUX ADMINISTRATIFS; CABINET MEDICAL; HOPITAL	CABINET MEDICAL; CENTRE SOINS; ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Champ : France métropolitaine

Source : Extraction vols à main armée 2009, STIC-BN ; DCPJ, JUDEX ; DGGN - Traitement ONDRP

ANNEXE 3. Exploitation des données transmises par les services de police et les unités de gendarmerie

Tableau A3.2 Correspondances entre les données issues de la base permanente des équipements 2010 et la base de données constituée par l'ONDRP à partir des systèmes d'informations de la police et de la gendarmerie.

Etablissements retenus pour l'étude	Description	Renseignements complémentaires
Ensemble des personnes morales du secteur marchand		
Activités financières		
Agence Bancaire (hors agence postale)	Banque, Caisse d'Epargne	Etablissements de crédit agréés, y compris banques mutualistes ou coopératives et caisses d'épargne et de prévoyance. Ne comprend pas les guichets financiers de La Poste.
Agence Postale	Bureau de poste	Le bureau de poste, en gestion directe par La Poste, offre la totalité des produits et services délivrés à la population tant pour ce qui concerne le courrier et les colis que pour les services financiers.
	<i>sont exclus:</i>	
	<i>Relais poste commerçant</i>	<i>Le relais poste commerçant est géré principalement par des commerçants dans le cadre de conventions de partenariat signées entre La Poste et des partenaires privés.</i>
	<i>Agence postale communale</i>	<i>L'agence postale communale est gérée par des agents territoriaux dans le cadre de conventions de partenariat signées entre La Poste et les communes concernées.</i>
Hébergement restauration		
Hôtel	Hôtel homologué	Hôtels homologués. Avec ou sans restaurant.
Restaurant	Restaurant, fast-food	Restaurant, fast-food
Débit de boisson	Bar, brasserie	Bar, brasserie
Commerce de détail à prédominance alimentaire		
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	Hypermarché	Commerce à prédominance alimentaire. Surface de vente supérieure à 2500 m ² .
	Supermarché	Commerce à prédominance alimentaire. Surface de vente entre 400 et 2500 m ² .
	Supérette	Commerce à prédominance alimentaire. Surface de vente entre 120 et 400 m ² .
	Epicerie	Commerce à prédominance alimentaire. Surface de vente inférieure à 120m ² .
	Produits surgelés	Commerce de produits surgelés à prédominance alimentaire.
Alimentation spécialisée	Boulangerie	Boulangerie avec ou sans pâtisserie.
	Boucherie charcuterie	Y compris vente de volailles, de triperie, et plats préparés à base de viande.
	Poissonnerie	
Commerce de détail à prédominance non alimentaire		
Stations-service	Stations-service	Commerce de détail de carburants.
Pharmacies	Pharmacies et commerces d'articles médicaux	Y compris commerce de produits vétérinaires, herboristerie.
Magasin non alimentaire spécialisé	Grande surface de bricolage	Surface de vente supérieure à 400 m ² .
	Magasin de vêtements	Y compris accessoires des vêtements : gants, cravates, ceintures...
	Magasin d'équipements du foyer	Lustrerie, ustensiles ménagers, vaisselle, rideaux et voilages
	Magasin de chaussures	Y compris chaussures de sport.
	Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	"Blanc" (réfrigérateurs, appareils de cuisson électriques ou mixtes, lave-vaisselle, lave-linge, petit électroménager ...) et "brun" (téléviseurs, radios, magnétophones, magnétoscopes, lecteurs DVD, caméscopes, chaînes HIFI ...).
	Magasin de meubles	Y compris commerce de sommiers et matelas.
	Magasin d'articles de sports et de loisirs	Y compris vêtements et chaussures à usage sportif exclusif.
	Magasin de revêtements murs et sols	Tapis et moquettes, papiers peints et revêtements divers.
	Droguerie quincaillerie bricolage	En surface de vente inférieure à 400 m ² .
	Parfumerie	Y compris commerce de produits de beauté.
	Fleuriste	Y compris commerce de plants, arbres et arbustes.
	Commerce d'accessoires de véhicule	
	Commerce d'électroménager	
	Commerce d'optique	
	Commerce de chocolat	
Magasin de jouets		
Téléphonie		
Magasin de vidéo		
Commerce de vins et spiritueux		
Bijouterie-orfèvrerie-horlogerie-joaillerie	Bijouterie	Articles de bijouterie et d'orfèvrerie.
	Orfèvrerie	
	Horlogerie	Montres et autres articles d'horlogerie.
	Joaillerie	
Tabac presse	Tabac	Vente de tabac
	Presse	Librairie, papeterie y compris journaux et périodiques

Champ : France métropolitaine

Source : Extraction vols à main armée 2009, STIC-BN, DCPJ ; JUDEX, DGGN ; BPE, INSEE - Traitement ONDRP

ANNEXE 4. Exploitation des données saisies à l'OCLCO

Tableau A4.1 Répartition du nombre de vols à main armée commis de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et selon la nature du préjudice.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon mentionnant un préjudice	Nature du butin						Non renseigné
		Types d'objets volés uniques			Types d'objets volés multiples			
		Argent uniquement	Bijoux uniquement	Autres types d'objets uniquement	Argent et bijoux	Argent et autres types d'objets	Bijoux et autres types d'objets	
Nombre total de vols à main armée de l'échantillon	1 008	757	100	21	24	82	1	23
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	612	510	0	15	0	68	0	19
Agences bancaires	202	189	1	2	0	9	0	1
Bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries	170	40	99	3	24	3	1	0
Entreprises de transports de fonds	24	18	0	1	0	2	0	3

Champ : France métropolitaine

Source : télégrammes, saisie OCLCO - Traitement ONDRP

Note de lecture : en 2009, parmi les 612 vols à main armée commis contre les petites et grandes surfaces de l'échantillon saisi à l'OCLCO, on en a recensé 757 pour lesquels l'unique objet du vol était de l'argent.

Tableau A4.2 Répartition du nombre de vols à main armée commis de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et selon le montant du préjudice.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon mentionnant un préjudice	Montant du préjudice					
		De 1 à 500	Plus de 500 à 2 000	Plus de 2 000 à 10 000	Plus de 10 000 à 100 000	Plus de 100 000	Montant inconnu
Nombre total de vols à main armée commis de l'échantillon	1 008	178	230	213	136	42	209
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	612	147	188	123	58	0	96
Agences bancaires	202	24	40	75	36	4	23
Bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries	170	7	2	12	34	29	86
Entreprises de transports de fonds	24	0	0	3	8	9	4

Champ : France métropolitaine

Source : télégrammes, saisie OCLCO - Traitement ONDRP

Note de lecture : en 2009, parmi les 612 vols à main armée commis contre les petites et grandes surfaces de l'échantillon saisi à l'OCLCO, on en a recensé 178 pour lesquels le montant du vol était inférieur ou égal à 500 euros.

Tableau A4.3 Répartition du nombre de vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et selon le nombre d'auteurs décrits dans les procédures.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon	Nombre d'auteurs décrits dans les procédures				Nombre d'auteurs décrits dans les procédures
		1	2	3	4 ou plus	
Nombre total de vols à main armée de l'échantillon	1 245	301	557	255	132	2 758
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	723	187	328	149	59	1 539
Agences bancaires	284	81	137	46	20	576
Bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries	204	31	78	52	43	530
Entreprises de transports de fonds	34	2	14	8	10	113

Champ : France métropolitaine

Source : télégrammes, saisie OCLCO - Traitement ONDRP

Note de lecture : en 2009, parmi les 723 vols à main armée contre les petites et grandes surfaces de l'échantillon saisi à l'OCLCO, on en a recensé 301 pour lesquels une personne était suspectée.

ANNEXE 4. Exploitation des données saisies à l'OCLCO

Tableau A4.4 Répartition du nombre de vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et selon le sexe des auteurs décrits dans les procédures.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon	Sexe des auteurs décrits dans les procédures			
		Un ou plusieurs hommes	Une ou plusieurs femmes	Un ou plusieurs hommes et une ou plusieurs femmes	Nombre de procédures pour lesquelles le sexe de l'auteur n'est pas connu
Nombre total de vols à main armée de l'échantillon	1 245	907	2	13	323
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	723	477	2	3	241
Agences bancaires	284	242	0	7	35
Bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries	204	161	0	3	40
Entreprises de transports de fonds	34	27	0	0	7

Champ : France métropolitaine

Source : télégrammes, saisie OCLCO - Traitement ONDRP

Note de lecture : en 2009, parmi les 723 vols à main armée contre les petites et grandes surfaces de l'échantillon saisi à l'OCLCO, on en a recensé 477 pour lesquels un ou plusieurs hommes étaient suspectés.

Tableau A4.5 Répartition du nombre de vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et selon la nature des armes décrites dans les procédures.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon	Dénombrement des armes à feu décrites dans les procédures		Types d'arme(s) décrites dans les procédures			
		Une arme à feu	Plusieurs armes à feu	Au moins une arme de poing	Au moins une arme d'épaule	Au moins un explosif	Nature de l'arme non renseignée
Nombre total de vols à main armée de l'échantillon*	1 245	1 127	118	1 134	174	14	41
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	723	667	56	668	87	1	23
Agences bancaires	284	251	33	259	33	12	13
Bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries	204	182	22	176	47	0	3
Entreprises de transports de fonds	34	27	7	31	7	1	2

Champ : France métropolitaine

Source : télégrammes, saisie OCLCO - Traitement ONDRP

Note de lecture : en 2009, parmi les 723 vols à main armée contre les petites et grandes surfaces de l'échantillon saisi à l'OCLCO, on en a recensé 667 pour lesquels l'utilisation d'une arme à feu a été décrite. On dénombre 1 134 procédures qui faisaient état d'au moins une arme de poing.

Tableau A4.6 Répartition du nombre de vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et distinction des établissements qui étaient équipés de vidéosurveillance de ceux qui ne l'étaient pas.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon	Télégramme n'ayant pas mentionné la présence de vidéo surveillance	Télégramme mentionnant la présence de vidéo surveillance
Nombre total de vols à main armée de l'échantillon*	1 211	811	400
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	723	554	169
Agences bancaires	284	127	157
Bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries	204	130	74

Champ : France métropolitaine

Source : télégrammes, saisie OCLCO - Traitement ONDRP

Note de lecture : en 2009, parmi les 723 vols à main armée contre les petites et grandes surfaces de l'échantillon saisi à l'OCLCO, on en a recensé 554 qui faisaient mention de vidéo surveillance.

* L'activité des transports de fonds ne correspond pas à celle des établissements ayant un local commercial sur un lieu d'implantation géographique fixe, au sein duquel il pourrait être installé un dispositif de vidéo surveillance.

ANNEXE 4. Exploitation des données saisies à l'OCLCO

Tableau A4.7 Répartition du nombre de vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et distinction des télégrammes mentionnant un élément cachant le visage des auteurs de ceux qui n'en mentionnaient pas.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon	Télégramme mentionnant un élément cachant le Visage du/des auteur(s)	Télégramme ne mentionnant aucun élément cachant le Visage du/des auteur(s)
Nombre total de vols à main armée de l'échantillon	1 245	999	246
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	723	578	145
Agences bancaires	284	229	55
Bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries	204	160	44
Entreprises de transports de fonds	34	32	2

Champ : France métropolitaine

Source : télégrammes, saisie OCLCO - Traitement ONDRP

Note de lecture : en 2009, parmi les 723 vols à main armée contre les petites et grandes surfaces de l'échantillon saisi à l'OCLCO, on en a recensé 578 qui mentionnaient le fait que le/les auteur(s) avai(en)t le(s) visage(s) caché(s).

Tableau A4.8 Répartition du nombre de vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et distinction du type d'agression subi par la/les victime(s).

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon	Agressions subies par les victimes physiques			
		Pas de violences physiques ni de séquestrations	Violences physiques uniquement	Séquestrations uniquement	Séquestrations et violences physiques
Nombre total de vols à main armée de l'échantillon	1 245	947	218	57	23
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	723	558	122	29	14
Agences bancaires	284	227	38	17	2
Bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries	204	140	51	7	6
Entreprises de transports de fonds	34	22	7	4	1

Champ : France métropolitaine

Source : télégrammes, saisie OCLCO - Traitement ONDRP

Note de lecture : en 2009, parmi les 723 vols à main armée contre les petites et grandes surfaces de l'échantillon saisi à l'OCLCO, on en dénombre 558 pour lesquels n'ont pas été enregistrés de violences physiques, ni de séquestrations.

Tableau A4.9 Répartition du nombre de vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et selon l'activité de l'établissement au moment du vol.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon	Activité de l'établissement		
		En cours d'activité	A l'ouverture	A la fermeture
Nombre total de vols à main armée de l'échantillon*	1 211	660	383	168
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	723	340	243	140
Agences bancaires	284	178	91	15
Bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries	204	142	49	13

Champ : France métropolitaine

Source : télégrammes, saisie OCLCO - Traitement ONDRP

Note de lecture : en 2009, parmi les 723 vols à main armée contre les petites et grandes surfaces de l'échantillon saisi à l'OCLCO, on en dénombre 340 qui ont eu lieu à l'ouverture du commerce.

* L'activité des transports de fonds ne correspond pas à celle des établissements ayant un local commercial sur un lieu d'implantation géographique fixe, qui permet de déterminer le degré d'activité de l'établissement.

ANNEXE 4. Exploitation des données saisies à l'OCLCO

Tableau A4.10 Répartition du nombre de vols à main armée de l'échantillon saisi à l'OCLCO, qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, par établissements et selon le moment de la journée au moment du vol.

Télégrammes saisis à l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO)	Tout télégramme de l'échantillon	Moment de la journée		
		Jour (7H00 / 18H59)	Nuit (19H00 / 06H59)	Non renseigné
Nombre total de vols à main armée de l'échantillon	1 245	874	364	7
Petites et grandes surfaces d'alimentation générale	723	396	321	6
Agences bancaires	284	266	18	0
Bijouteries-joailleries-horlogeries-orfèvreries	204	185	18	1
Entreprises de transports de fonds	34	27	7	0

Champ : France métropolitaine

Source : télégrammes, saisie OCLCO - Traitement ONDRP

Note de lecture : en 2009, parmi les 723 vols à main armée contre les petites et grandes surfaces de l'échantillon saisi à l'OCLCO, on en dénombre 396 qui ont eu lieu entre 7h00 et 18h59.